

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADPEP83 Du 26 AVRIL 2017 à VIDAUBAN (Var)

Membres présents avec voix délibérative : M.QUINCHON M. ANDRAU, M. ASTOIN, Mme ASTOIN, M.CALDANI, M.CONSTANS, Mme FROGER, Mme GALLI, M. GALLI, Mme LEPINE, Mme MARTEL, Mme MORRONI, M.BASACCO, Mme TORRIOLI M.GOMEZ M. LIBENZI, Mme BOTTEX

Administrateurs excusés : M.ROIG, M.FALICON M.AMIGONI M.MONTANIE, M.MERLAN
Pouvoirs : M. André MONTANIE à Christiane MARTEL, M. Jacques QUENTIN à Monique TORRIOLI M. Jacques MERLAN à Mme Annie ASTOIN, M. Henri Roig à Claudine MORRONI, M. Pierre FALICON à Geneviève FROGER, M. Georges AMIGONI à Gilbert ASTOIN. Noel DUBAU à Claude CALDANI Mme Anne marie ANDRAU à Jean-Pierre ANDRAU.

Directeurs et responsables présents : Mme Nathalie PETRI (directrice des services médico-sociaux) Mme Valérie TESTAGROSSA (responsable du SAPAD), Mme Florence DJINGUEUZIAN (Commissaire aux comptes), M. Laurent ESCOFFIER

Partenaires présents : M. Maurice LETHURGEZ (Président délégué PEP 06), M. Patrice DANDREIS (Directeur PEP06).

Invitée présente : Mme Magali MARCHEVAL présidente des parents d'élèves varois,

Adhérents et invités excusés : M. Robert MÉRINDOL Président des PEP 84, Monsieur le député Philippe VITEL,

Messieurs le président du conseil départemental Marc Giraud et Jean-Guy di Gregorio Vice-président Messieurs Jean-Luc LONGOUR président de la communauté de communes du cœur du Var et Olivier AUDIBERT-TROIN président de la communauté d'agglomération dracénoise, M. Christian FLOUR président de la Communauté de communes de la vallée du Gapeau ; M
Messieurs les proviseurs des lycées Bonaparte (Toulon) et Raynouard (Brignoles)

M. Marc MULET président de la MAE 83

Mme Patricia ARNOULD Patricia adhérente M. Jean-Pierre PORTMANN

Mmes Caroline DEPALLENS, Josette MIMOUNI, Marjorie GIRAUD conseillères départementales

Mesdames et Messieurs les maires de TANNERON, NEOULES, CABASSE, SOLLIES- PONT', du BEAUSSET, CLAVIERS, TOURTOUR, POURRIERES, HYERES, CALLIAN, BRIGNOLES, Le MUY, VILLECROZE

Personnes présentes : 17

Pouvoirs donnés : 8

Total des présents et des représentés : 25

Ordre du jour

1. DE 10 h à 12 h30

- a) Rapport moral du président.
- b) Rapport financier par le trésorier
- c) Rapport du commissaire aux comptes puis de la commission de contrôles des comptes.
- d) Cotisations 2018 (à partir du 01/01/2018).
- e) Election à la commission de contrôles des comptes

2. DE 13H30 à 16h00

f) Rapport d'activités du secrétaire général

g) Vote sur les rapports.

h) Election au Conseil d'Administration

i) Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 10 heures en remerciant la commune de VIDAUBAN d'avoir mis à disposition la salle du Camp Romain pour la tenue de L'assemblée générale

Rapport moral du Président M. Dominique QUINCHON

Chères amies,
Chers amis,

L'assemblée générale ordinaire annuelle est toujours un moment fort de rencontre, de bilan et de perspectives. Celle d'aujourd'hui ne déroge pas à la tradition.

C'est d'abord un temps privilégié pour l'examen de notre projet associatif et de son inscription dans celui de notre fédération qui arrive à son terme en 2017.

2016 a été l'année de notre centenaire. Nous l'avons fêté avec le souci du respect du travail accompli par nos devanciers. Sa célébration a été l'occasion de mettre en valeur le chemin qu'ils nous avaient tracé avec tant d'ardeur et de conviction et de dire notre fierté de continuer leur combat pour une société solidaire et juste. Nous portons toujours ces valeurs de laïcité et de solidarité qui sont au cœur de notre engagement quotidien par un militantisme toujours vivant et adapté aux réalités de notre temps.

Je tiens à ce propos à remercier chacun d'entre vous bénévoles, militants, directeurs, professionnels pour leur participation à notre projet fondé sur la dignité et le respect qui doit être accordé à chacun de ses membres quelle que soit leur condition ou leur origine. Cela se traduit actuellement par cette formule qui sera le leitmotiv de notre prochain projet fédéral « **Agir pour une société solidaire et inclusive** ».

Qu'est-ce qu'une société inclusive ? C'est avant tout l'acceptation de la différence et de la diversité. Elle prend tout son sens à partir du moment où elle introduit l'obligation d'adapter les institutions et les pratiques au caractère propre de chaque personne quels que soient leur âge, leur condition, leur situation en promouvant à partir des attentes et des projets de la personne, de ses aspirations et de ses désirs, une logique de parcours : éducatif, de santé, de loisirs, culturel, etc. C'est encore le respect de la dignité de chaque être humain dans la forme de vie qu'il représente parce que celle-ci est alors considérée comme une réalité sociétale, un enrichissement pour la collectivité.

La société inclusive reconnaît chaque personne considérée sur un plan éthique et politique comme un citoyen ayant des droits et des devoirs avant d'être placé dans une catégorie : handicapée, chômeur, en difficulté, etc. Cette considération doit être la base de politiques publiques et forgée les liens sociaux. En conséquence, L'Etat et le citoyen sont tenus d'adopter une attitude bienveillante et inclusive pour tisser le vivre ensemble afin que personne ne soit laissé au bord du chemin.

L'ambition pour l'avènement d'une société inclusive appelle à la mise en œuvre d'une éducation fondée sur des pratiques pédagogiques conciliant harmonieusement et efficacement l'accès aux savoirs et le développement de la personnalité. Créer une société inclusive est un véritable projet de transformation sociale. Pourquoi ? Parce qu'elle nécessite l'effort de tous pour modifier ses représentations de sa place et de celle de l'autre et qu'elle postule l'égalité de tous par tous.

Les actions que nous menons sont pécunies de ces principes et des valeurs qu'elles représentent. Notre ambition est claire : **l'égalité pour tous, la liberté par l'émancipation, la fraternité par le vivre ensemble.**

Procès-verbal de l'AG ordinaire du 26 Avril 2017

Notre projet départemental est bien en phase avec le projet fédéral actuel : solidarité , développement de la communication interne et externe, présence d'activités dans les domaines du social et du médico-social , de l'éducation et des loisirs, des politiques de proximité avec une recherche constante de leur imbrication et de leur transversalité, défense de nos valeurs premières, recherche d'innovation dans l'action, évaluation de nos pratiques, efficacité économique, cohérence et démocratie dans notre gouvernance associative. Les rapports d'activités et financiers qui vous seront présentés viendront sans nul doute concrétiser cette énumération des fondements de notre action.

A ce sujet, **je tiens vivement à remercier chacun des contributeurs** pour l'effort réalisé en terme de synthèse et de mise en valeur des faits principaux qui ont marqué l'année 2016.

2017 s'annonce bien remplie: nouveau projet fédéral et évolutions statutaires de notre fédération votés au mois de juin à l'assemblée de la FGPEP à Perpignan. Il nous faudra remettre notre ouvrage sur le métier et préparer notre projet associatif pour les années 2018-2022 en s'appuyant sur celui actuel 2014-2019. Son élaboration sera encore plus participative que le précédent, bénévoles, adhérents, sympathisants, professionnels , usagers, institutionnels seront consultés pour qu'il soit l'émanation des projets des attentes, des réalités de tous.

Cette participation et cette consultation devront aboutir donc à un projet associatif que nous voterons lors de notre assemblée générale 2018.

Merci encore à la municipalité de Vidauban d'avoir répondu favorablement à notre demande d'organiser cette assemblée générale dans sa commune

Mes remerciements vont à celles et ceux qui, par leurs cotisations, leurs dons, leurs activités, nous permettent de mettre un peu plus de justice dans un monde trop inégalitaire.

Merci à tous pour votre implication, votre dévouement, votre présence et votre participation.

C'est donc avec plaisir que j'ouvre notre assemblée générale 2017 en souhaitant que la liberté d'expression dans les débats qui nous est chère puisse nous amener à progresser collectivement dans la défense et le développement des valeurs qui fondent notre identité et dans la satisfaction des publics que nous accompagnons.

Rapport financier du trésorier M. Gilbert ASTOIN

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été présentés aux administrateurs lors du Conseil d'Administration du 3 avril 2017 et vous sont remis ce jour en Assemblée générale, afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez les examiner et prendre connaissance de l'activité de l'Association pendant ledit exercice.

2016 est la troisième année de mise en place du traitement de l'ensemble des opérations comptables et financières à partir de la plateforme commune PEP 06 / PEP 83 créée par la convention inter associative intitulée : « Convention spécifique d'action pour la participation des PEP 83 à la Plate-forme de services des PEP 06 » du 22 novembre 2012 et son annexe. Le traitement de l'ensemble des opérations comptables et financières à partir de la plateforme de services a été accompagné lors des deux exercices précédents d'une réforme importante au plan des méthodes de travail : le passage d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagements est aujourd'hui réalisé.

Résultat de l'Association et de ses établissements ou services

BILANS

Bilan consolidé de l'Association

Le total du bilan s'élève à : 7 432 967,81 € contre 7 352 393,46 € pour l'exercice 2015.

Le résultat de l'exercice 2016 est un excédent de 85 854,30 € contre un excédent de 197 117,58 € pour l'exercice 2015.

BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2016				
ACTIF				
	EXERCICE 2016			2015
	Montant brut	Amort et prov	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	54 793,60	48 383,94	6 409,66	4 462,91
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 161 665,44	1 718,00	1 159 947,44	1 160 346,69
Constructions	6 360 508,11	2 802 962,79	3 557 545,32	3 816 404,40
Installations techniques, matériel et outillage	314 192,35	271 390,98	42 801,37	35 164,69
Autres immobilisations corporelles	764 403,63	656 772,92	107 630,71	135 238,93
Immobilisations corporelles en cours	240 590,47		240 590,47	20 734,40
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattach. / particip.				
Autres titres immobilisés	1 387,25		1 387,25	1 387,25
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 050,00		4 050,00	4 050,00
TOTAL I	8 901 590,85	3 781 228,63	5 120 362,22	5 177 789,27
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	7 418,74		7 418,74	8 952,66
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES	16 374,76		16 374,76	11 308,31
CREANCES (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	15 957,12		15 957,12	26 892,74
Autres créances	24 677,39		24 677,39	17 606,66
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	37 133,50		37 133,50	37 133,50
DISPONIBILITES	2 196 535,78		2 196 535,78	2 059 041,93
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	14 508,30		14 508,30	13 668,39
TOTAL III	2 312 605,59		2 312 605,59	2 174 604,19
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 214 196,44	3 781 228,63	7 432 967,81	7 352 393,46

L'actif du bilan consolidé

L'actif immobilisé est en diminution de 1,11 % pour un montant net de 5 120 362,22 € contre 5 177 789 € en 2015.

L'actif circulant est en augmentation de 6,35 % pour un montant net de 2 312 605,59 € contre 2 174 604 € en 2015.

Les disponibilités à court terme (trésorerie) progressent de 6,68 % pour un montant net de 2 196 535,78 € contre 2 059 042 € en 2015. Le montant des disponibilités à court terme s'établit à un très bon niveau.

L'analyse du bilan financier donne un ratio de Fonds de Roulement Net Global en jours de dépenses décaissables égal à 140 jours.

La norme pour une organisation de notre catégorie est un ratio compris entre 30 et 60 jours. À 140 jours, on peut dire que l'association dispose d'une bonne autonomie financière.

Le ratio de trésorerie relative s'élève à 4,66. La norme étant comprise entre 1 et 2. La situation de l'association est confortable au vu de ce ratio.

Le passif du bilan consolidé

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/16		
PASSIF		
	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	825 648,09	825 648,09
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Dons et legs		
Subventions d'investissement	25 458,99	25 458,99
RESERVES		
Excédents affectés à l'investissement	1 751 251,84	1 640 711,17
Réserve de compensation	432 490,45	396 326,74
Réserve de couverture du BFR	192 095,95	192 095,95
Autres réserves	342 325,71	342 325,71
REPORT A NOUVEAU	-227 864,14	-278 277,34
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (2)	85 854,30	197 117,58
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (non renouvelables)	257 321,62	287 642,03
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Couverture du besoin en fonds de roulement	89 715,75	89 715,75
Provision pour renouvellement des immobilisations	1 018 724,51	1 061 034,15
Réserves des plus-values nettes d'actif	294 146,24	294 146,24
TOTAL I	5 087 169,31	5 073 945,06
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	377 868,00	330 951,00
TOTAL III	377 868,00	330 951,00
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	32 995,01	28 502,14
TOTAL IV	32 995,01	28 502,14
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	1 359 391,33	1 417 733,10
Emprunts et dettes financières divers (5)	2 209,02	2 303,81
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 061,53	32 937,33
Dettes sociales et fiscales	410 740,81	429 942,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 688,15	30 424,70
Autres dettes (6)	5 544,65	4 478,87
Produits constatés d'avance	300,00	1 175,10
TOTAL V	1 934 935,49	1 918 995,26
Ecart de conversion (passif) TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 432 967,81	7 352 393,46

Les capitaux propres sans droit de reprise restent inchangés à 825 648 € pour un total de fonds propres s'élevant à 5 087 169,31 € en 2016. Ils s'élevaient à 5 073 945 € en 2015 soit une augmentation de 0,26 %. La situation est globalement stable.

Les réserves et le report à nouveau sont modifiés par l'affectation des résultats décidée par l'Assemblée Générale ordinaire de 2015. La répartition est la suivante :

RESERVES	2016	2015	2014	2013
Excédents affectés à l'investissement	1 751 251,84	1 640 711,17	1 604 710,53	1 513 277,30
Réserve de compensation	432 490,45	396 326,74	368 230,95	280 329,05
Réserve de couverture du BFR	192 095,95	192 095,95	176 895 ,95	176 895,95
Autres réserves	342 325,71	342 325,71	342 325,71	342 325,71
REPORT A NOUVEAU	- 227 864,14	- 278 277,34	- 213 723,35	-232 085,30

Les provisions pour risques et charges sont en augmentation de 46 917 € soit 14,18 % par rapport à 2015. Elles s'établissent à 377 868 € contre 330 951 € en 2015. L'augmentation est liée à la variation, appliquée en 2016, du taux d'actualisation servant au calcul de l'engagement retraite des salariés.

Les dettes sont en augmentation de 0,83 % soit 15 940 €. Elles s'établissent à 1 934 935,49 € contre 1 918 995 € en 2015.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont en diminution de 4,12 %. Ils s'établissent à 1 359 391,33 € contre 1 417 733 € en 2015. Aucun emprunt nouveau n'a été contracté par l'association en 2016. Le montant du capital remboursé en 2015 s'élève à 58 341,77 €.

La capacité théorique d'emprunt s'élève à 3 155 485 €

Le ratio d'indépendance financière est de 33 % - (la norme pour une organisation comme la nôtre est un ratio inférieur à 50 %). Autrement dit, ce ratio mesure notre niveau de dépendance aux organismes prêteurs.

Compte de résultat consolidé de l'Association

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2016			
		2016	2015
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de matières et fournitures		199 305,17	211 317,77
Variation de stocks		1 533,92	533,66
Services extérieurs et autres		536 358,76	490 302,95
Impôts Taxes et versements assimilés			
- sur rémunérations		262 033,36	263 588,65
- Autres		24 039,04	20 938,26
Charges de personnel			
- salaires et traitements		2 283 759,72	2 230 444,23
- Charges sociales		1 095 646,06	1 080 497,96
Dotations aux amortissements et provisions			
Dotations aux amortissements			
- Des immobilisations		356 692,14	367 429,31
- Des charges d'exploitation à répartir			
Dotation provisions			
- Sur actif circulant			
- Pour risques et charges d'exploitation		81 197,00	10 516,00
Autres charges		67 678,94	67 686,94
TOTAL I		4 908 244,11	4 743 255,73
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissement et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		31 205,00	76 463,64
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
TOTAL II		31 205,00	76 463,64
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
- Exercice courant		324,06	1 122,80
- Exercices antérieurs		5 502,45	4 268,07
Sur opérations en capital		12 750,20	1 380,87
Dotations aux amortissements et aux provisions réglementées			
- pour renouvellement des immobilisations			
- dotations aux autres provisions réglementées			100,78
- Réserves des plus values nettes d'actif			
Engagements à réaliser sur ressources affectées		12 714,08	9 562,03
Impôts sur les sociétés		1 162,22	2 054,72
TOTAL III		32 453,01	18 489,27
TOTAL DES CHARGES		4 971 902,12	4 838 208,64
RESULTAT CRÉDITEUR : EXCÉDENT		85 854,30	197 117,58
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		5 057 756,42	5 035 326,22

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2016			
		2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	Vente de marchandises		
	Prestations de services	619 497,04	630 837,37
	Prestations diverses		
	Dotations et produits de tarification	4 103 217,25	4 085 821,61
	Subvention d'exploitation et participations	106 314,56	104 000,45
	Reprise sur amortissements et provisions	34 280,00	38 769,80
	Transfert de charges	6 549,29	10 096,11
	Autres produits	55 302,56	60 882,33
	TOTAL I	4 925 160,70	4 930 407,67
PRODUITS FINANCIERS			
	De participation et des immobilisations financières		
	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	10 811,71	13 950,26
	Reprises sur provisions		
	Transfert de charges		
	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL II	10 811,71	13 950,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Sur opérations de gestion		
	- Exercice courant	50,00	379,52
	- Exercice antérieur	17 698,84	7 530,32
	Sur opérations en capital	53 504,32	39 054,57
	Reprises sur provisions réglementées		
	- pour renouvellement des immobilisations	42 309,64	42 305,94
	- Sur réserves des plus values nettes d'actif		
	- Sur autres provisions		
	Report des ressources non utilisées des exerc. antérieurs	8 221,21	1 697,94
	Transfert de charges		
	TOTAL III	121 784,01	90 968,29
	TOTAL DES PRODUITS	5 057 756,42	5 035 326,22
	RESULTAT DÉBITEUR : DÉFICIT		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	5 057 756,42	5 035 326,22

Le compte de résultats consolidés de l'exercice est arrêté à 5 057 756,42 € contre 5 035 326,22 € en 2015 en augmentation de 0,45 % soit 22 430,20 €.

Le résultat consolidé global excédentaire s'élève à **85 854,30 €** en 2016 contre un excédent de 197 117,58 € en 2015.

Tableau récapitulatif des différents comptes d'exploitation

	Charges				Produits				Résultats			
	2 016	2 015	2 014	2 013	2 016	2 015	2 014	2 013	2 016	2 015	2 014	2 013
CMPP	932 480	860 590	824 567	749 291	906 454	911 302	784 966	752 735	-25 976	50 713	-39 601	3 443
SESSAD	897 062	927 440	947 424	839 546	917 852	918 575	932 044	905 491	20 790	-8 865	-15 380	65 945
SAAAS	1 413 483	1 416 909	1 459 912	1 383 758	1 462 986	1 457 037	1 487 704	1 435 192	49 503	40 127	27 792	51 433
SAFEF	80 470	81 807	82 326	85 619	87 089	86 709	86 235	85 486	6 620	4 902	3 909	-133
SSEFS	1 150 771	1 144 958	1 265 199	1 102 596	1 136 540	1 108 963	1 147 935	1 042 160	-14 231	-35 995	-117 264	-60 436
SIEGE	263 224	254 540	330 679	329 436	302 267	311 832	381 879	402 936	39 043	57 291	51 200	73 510
CHANTEMERLE	574 593	510 707	568 149	698 315	584 699	599 653	672 237	762 250	10 106	88 945	104 088	63 935
CONSOLIDE	4 971 902	4 838 209	5 116 039	5 032 796	5 057 756	5 035 326	5 130 781	5 230 493	85 854	197 117	14 742	197 697

Les différents ratios qui ressortent de l'analyse des comptes (bilans financiers notamment) sont les suivants :

	Vétusté des immobilisations	Indépendance financière	Capacité théorique d'emprunt	FRNG en jours de dépenses décaissables	Trésorerie relative
CMPP	70%	0%	699 442,00 €	-61	0,10
SESSAD	32%	54%	339 815,00 €	153	3,32
SAAAS	34%	74%	180 783,00 €	91	1,98
SAFEF	79%	0%	11 836,98 €	131	1,14
SSEFS	38%	49%	378 676,00 €	-91	0,68
SIEGE	39%	14%	690 168,00 €	342	1,11
CHANTEMERLE	83%	0%	854 762,53 €	895	44,27
CONSOLIDE	50%	33%	3 155 485,00 €	141	4,66
INTERPRETATION					
norme	entre 40 et 60 %	inf ou égal à 50%		de 30 à 60 jours	de 1 à 2
inférieur à norme	matériel récent	ok		alerte ou compensation par autre service	trésorerie insuffisante
supérieur à norme	matériel vétuste - affiner le ratio par catégorie d'immobilisations	dépendance financière		bonne autonomie financière	trésorerie confortable

Les immobilisations sont des éléments d'actifs qui servent de façon durable à l'exploitation (selon le dictionnaire Le Robert). Elles regroupent tout l'investissement matériel réalisé au fil du temps. Le ratio mesure le vieillissement de cet investissement. Pour les immobilisations, la norme admise est un taux de vétusté compris entre 40 et 60 %.

Les services ou établissements dont le taux est supérieur à 60 % disposent de matériels et équipements vieillissants, à contrario, ceux dont le taux est inférieur à 40 % ont un matériel et des équipements récents. L'étude de ce ratio est plus utile si l'on affine la grille par type d'immobilisation :

	Ratio vétusté global des immobilisations	Ratio vétusté des constructions	Ratio vétusté matériel & outillage	Ratio vétusté autres immobilisations corporelles
	2016	2016	2016	2016
CMPP	70%	59%	72%	0%
SESSAD	32%	62%	77%	27%
SAAAS	34%	80%	84%	27%
SAFEP	79%	100%	100%	77%
SSEFS	38%	98%	81%	35%
SIEGE	39%	84%	89%	26%
CHANTEMERLE	83%	92%	98%	80%
CONSOLIDE	50%	86%	86%	44%

Pour ce qui concerne la Capacité d'Autofinancement de chacun des établissements (CAF), elle est calculée ci-dessous.

Chantemerle	44 369,68
CMPP	13 434,16
SAAAS	142 059,67
SAFEP	7344,21
SESSAD	109 639,50
Siège	59 390,77
SSEFS	34 074,65
CAF totale	410 312,54

SECTEUR SMS

Le CPOM

Le CPOM couvre la période 2014 - 2018.

	Exécutoire CPOM 2016	Exécutoire CPOM 2015	Evolution 2016 / 2015	Observations
CMPP	845 403,45 €	841 616,18 €	0,45%	
SESSAD	856 510,03 €	853 659,12 €	0,33%	
SAAAS	1 343 154,76 €	1 337 137,64 €	0,45%	
SAFEP	85 158,67 €	84 777,17 €	0,45%	
SSEFS	972 990,34 €	968 631,50 €	0,45%	
TOTAUX	4 103 217,25 €	4 085 821,61 €	0,43%	

AUTRES ACTIVITES

SOLIDARITE :

Cotisations et dons reçus: **11 781,80 €**

Aides octroyées (secours d'urgence, classes de découverte, bourses ½ pension) : **20 895,15 €**

Comme les années précédentes, nous avons consacré à l'octroi des diverses aides, la totalité des cotisations reçues, conformément aux engagements pris lors de campagne d'adhésion au près des écoles et des adhérents individuels. Le complément de financement des aides octroyées provient d'une quote-part de CPO FGPEP, ainsi que de subventions affectées.

SAPAD

258 demandes et **200** dossiers suivis en **2016** dont 10 cas relevant d'une prise en charge par les assurances. Pour mémoire, en 2015 nous avons reçu **248** demandes pour **200** dossiers suivis et en 2014, **239** demandes pour **200** dossiers suivis. Pour assurer ce service et payer les frais de déplacement des intervenants, l'association utilise, pour les dossiers hors assurances, 50% des subventions communales, 20% de la subvention départementale et 10% de la CPO.

CENTRE DE MONTAGNE DE CHANTEMERLE

L'année 2016 a vu le nombre de journées en légère diminution à 10 500 journées contre 11 500 en 2015 et 12 500 en 2014. Les journées se répartissent en journées vacances, classes de découvertes, accueil collectifs de mineurs et journées loisirs adultes. L'exercice avec un produit des activités qui s'établit à 546 982,93 en baisse de 2,67 % par rapport à 2015 (562 011 €) dégage un résultat financier excédentaire de 10 105,92 € en 2016. Il était de 88 945 € en 2015.

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'affectation des résultats relève de la compétence de l'Assemblée Générale, une proposition d'affectation des résultats a été remise à chaque membre, elle est rédigée sous forme de tableau. Ce document explique chaque affectation de résultat pour chaque établissement ou service. Il est commenté.

Le Président propose ensuite d'adopter la résolution d'affectation des résultats 2016 prise par le Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes.

La proposition est la suivante :

L'Excédent global à affecter s'élève à : 85 854,30 €. Il se répartit de la manière suivante :

Établissement	Résultat	Affectations
CMPP	- 25 976,09 €	Déficit à affecter comme suit : - 21 136,56 € à la Réserve de compensation - 4 839,53 € au Report à nouveau débiteur
SESSAD	20 789,95 €	Excédent à affecter comme suit : - 15 380,30 € au Report à nouveau débiteur - 5 409,65 € à la Réserve de compensation
SAAAS	49 502,55 €	Excédent à affecter à la Réserve de compensation
SSEFS	- 14 230,93 €	Déficit à imputer au Report à nouveau débiteur
SAFEP	6 619,61 €	Excédent à affecter à la Réserve pour investissements

Établissement	Résultat	Affectations
SIEGE	39 043,29 €	Excédent à affecter comme suit : - 19 043,29 € au Report à nouveau créditeur - 20 000,00 € à la Réserve pour investissements
CHANTEMERLE	10 105,92 €	Excédent à affecter à la Réserve pour investissements

À Vidauban, le 26 avril 2017,

Le Trésorier

Le Président

Gilbert ASTOIN

Dominique QUINCHON

**L'annexe aux comptes annuels 2016 est présentée de la page 14 à la page 32 du présent rapport.
Cette annexe est obligatoire.**

Vote pour l'affectation des résultats

Votés à l'unanimité des présents et des représentés

Quitus au trésorier pour les comptes administratifs de l'année 2016 et validation du rapport financier

Votés à l'unanimité des présents et des représentés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan s'élève à : 7 432 967,81 € contre 7 352 393,46 € pour l'exercice 2015.

Le résultat de l'exercice 2016 est un excédent de 85 854,30 € contre un excédent de 197 117,58 € pour l'exercice 2015.

FAITS SIGNIFICATIFS

1.	ELEMENTS ECONOMIQUES
1.1.	Secteur SMS
Première année du fonctionnement en année pleine de l'antenne du CMPP de Brignoles.	
1.2.	Secteur DEL
RAS	
1.3.	Autres
RAS	
2.	ELEMENTS JURIDIQUES
Pas de contentieux juridique en cours	
3.	ELEMENTS SOCIAUX
3.1.	Secteur SMS :
RAS	
3.2.	Secteur DEL :
RAS	
3.3.	Autres :
RAS	
4.	AUTRES FAITS SIGNIFICATIFS APRES CLOTURE
RAS	

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux issus :

- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 17 juillet 1985 relatif au plan comptable des associations,
- de l'instruction budgétaire et comptable M22,
- de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du Code de L'Action Sociale des Familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22,

ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n° 99-03 du Comité de Réglementation Comptable

Du règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

- du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

1.1 Actif immobilisé

L'Association a pris en considération la réforme des règles comptables arrêtées par le Comité de Réglementation Comptable et qui régissent d'une part la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement 2004-06 du 23 novembre 2004), d'autre part, l'amortissement et la dépréciation des actifs (Règlement 2002-10 du 12 avril 2002) .

Les taux d'amortissements les plus communément utilisés sont les suivants :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| - Aménagement des terrains : | de 8 à 10 ans |
| - Constructions sur sol propre : | |
| • Bâtiments | de 10 à 30 ans |
| • Install. Générales, Aménagements | de 10 à 20 ans |
| - Construction sur sol d'autrui | de 8 à 20 ans |

**la valorisation du bénévolat des administrateurs*

La valorisation du bénévolat des administrateurs est estimée sur la base des listes d'émargement des administrateurs dans chacune des réunions auxquelles ils ont participé tout au long de l'année.

Il a été estimé un temps annuel de contributions volontaires égal à 20 h par semaine pendant 36 semaines soit 0,4 ETP pour les administrateurs du Bureau, notamment le Président.

Le temps passé par les administrateurs donne lieu à une classification :

- lorsque les réunions concernent la vie associative statutaire, les conseils d'administration ou la participation des administrateurs, es qualité, à différentes commissions, **le temps est mesuré et nous apportons l'information sur le temps passé.**
- lorsque la contribution d'un administrateur aurait pu être remplacée par celle d'un salarié, alors, **autre l'information sur le temps passé, nous apportons l'information supplémentaire de la valorisation en euros de cette contribution.** En effet, c'est uniquement la contribution par des membres de l'Association qui assurent bénévolement un travail qui devrait normalement être assuré par du personnel salarié qui est valorisée.

Le temps de déplacement n'est pas pris en compte pour les réunions ou manifestations qui ont lieu à Toulon.

Le barème pour valoriser ce bénévolat en 2016 est le suivant :

- fonction dirigeant :	5 SMIC + charges patronales soit 76,25 € (15,25 X 5)
- cadres responsables d'activités :	3 SMIC + charges patronales soit 45,75 € (15,25 X 3)
- employés, ouvriers :	1,2 SMIC + charges patronales soit 18,30 € (15,25 X 1,2)

Dans notre Association, c'est le bénévolat des administrateurs qui est valorisé. En conséquence et, nous positionnons l'intervention de tous les administrateurs conformément à ce barème.

✓ le personnel mis à disposition

Le personnel Education nationale mis à la disposition

Par la Direction académique des services de l'Education nationale du Var :

3 directeurs mis à la disposition par l'Education nationale (SAAAS / SSEFS ; SESSAD ; Chantemerle) ;

1 enseignant au SESSAD ;

5 enseignants au CMPP dont un coordonnateur pédagogique ;

9 enseignants au SAAAS ;

4 enseignants au SSEFS

Les autres personnels mis à disposition

Par les PEP 06

0,5 ETP de technicien qualifié dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération.

✓ Les locaux mis à disposition

Néant

1.4 Engagement de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière que l'Association devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés a fait l'objet d'une évaluation selon les dispositions des Conventions Collectives applicables, d'un taux de présence moyen ainsi que d'une probabilité de survie estimée selon des tables de

mortalités ainsi que d'un taux d'actualisation. L'information est mentionnée dans l'Annexe. Les sommes sont provisionnées dans les comptes et sont actualisées à la fin de chaque exercice comptable.

L'engagement pour le centre permanent de montagne de Chantemerle est estimé sur la base de la Convention Collective "Animation socioculturelle" et pour l'ensemble des autres établissements, d'après la Convention Collective des "Etablissement d'accueil de personnes inadaptées et handicapées".

1.5 Provisions Règlementées

Dans le cadre de la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer des fonds destinés à financer les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la réalisation d'un investissement à venir. Dans ce cas, une provision règlementée pour renouvellement des immobilisations est constituée lorsque l'établissement perçoit de l'autorité de tarification l'allocation anticipée.

Cette provision règlementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

1.6 Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est constatée à la clôture de l'exercice en «engagements à réaliser sur ressources affectées» dans le Compte de Résultat ainsi qu'au Passif du bilan en « Fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris de poursuivre la réalisation desdits projets.

2 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Mouvements ayant affecté les valeurs brutes des immobilisations

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS 2016

IMMOBILISATIONS	VALEUR DES BIENS AU 01.01.16	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS CESSION MISES HORS SERVICE	VIREMENTS	VALEURS DES BIENS AU 31.12.16
INCORPORELLES	48 295,80	6 497,80			54 793,60
TOTAL I	48 295,80	6 497,80			54 793,60
CORPORELLES					
Terrain	1 158 250,44				1 158 250,44
Agenc et aménag des terrains	3 415,00				3 415,00
Constructions et aménag. s/sol propre	6 257 715,02	16 974,23	-474,33	921,60	6 275 136,52
Constructions et aménag. s/sol d'autrui	70 609,11	14 262,48		500,00	85 371,59
Installations complexes ou spécifiques					
Matériel et outillage	300 467,67	18 178,87	-4 454,19		314 192,35
Installations générales, agencements divers	11 063,23				11 063,23
Matériel de transport	207 417,20	11 885,24	-22 438,24		196 864,20
Matériel de bureau et informatique	220 425,63	17 361,21	-3 936,37		233 850,47
Mobilier de bureau	317 627,95	4 997,78			322 625,73
Immobilisations en cours	20 734,40	221 277,66		-1 421,60	240 590,46
TOTAL II	8 567 725,65	304 937,47	-31 303,13	0,00	8 841 359,99

GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
FINANCIERES					
Titres de participation	1 387,25				1 387,25
Parts sociales					
Dépôts et cautionnements	4 050,00				4 050,00
Fonds de garantie					
TOTAL III	5 437,25				5 437,25
TOTAL GENERAL	8 621 458,70	311 435,27	-31 303,13	0,00	8 901 590,84

2.2 Mouvements ayant affectés les amortissements des immobilisations

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	AMORTISSEMENT S AU 01.01.16	DOTATIONS	DIMINUTION AMORTISSEMENT S SUR ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF	VIREMENTS	AMORTISSEMENT S AU 31.12.16
INCORPORELLES	43 832,89	4 551,05			48 383,94
TOTAL I	43 832,89	4 551,05			48 383,94
CORPORELLES					
Terrain	1 318,75	399,25			1 718,00
Constructions & aménag. s/sol propre	2 457 269,31	286 309,00	-152,31		2 743 426,00
Constructions & aménag. s/sol d'autrui	54 650,42	4 886,37			59 536,79
Installations complexes ou spécifiques					
Matériel et outillage	265 302,98	10 542,19	-4 454,19		271 390,98
Install. Générales, agencements divers	9 642,70	209,36			9 852,06
Matériel de transport	158 591,53	19 685,10	-11 195,61		167 081,02
Matériel de bureau et informatique	166 334,07	22 727,81	-3 330,83		185 731,05
Mobilier	286 726,78	7 382,01			294 108,79
TOTAL II	3 399 836,54	352 141,09	-19 132,94		3 732 844,69
GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL	3 443 669,43	356 692,14	-19 132,94		3 781 228,63



2.3 Etat des échéances des créances

Etat des échéances des créances	Solde 31/12/2016	Echéances		
		-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes	16 374,76	16 374,76		
Clients et usagers	15 957,12	15 957,12		
URPEP	1 248,41	1 248,41		
Personnel Avances et Acomptes	1 041,41	1 041,41		
Organismes sociaux	8 344,00	8 344,00		
Etat	333,32	333,32		
Débiteurs divers	13 710,25	13 710,25		
TOTAL	57 009,27	57 009,27		

2.4 Valeurs mobilières de placements

Valeurs mobilières de placement	Solde au 31/12/2016
Siège	37 133,50
TOTAL	37 133,50

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées selon leur valeur d'acquisition.

Une provision est éventuellement constatée si la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur d'achat.

2.5 Etat de la trésorerie à court terme

Trésorerie à court terme	Solde au 31/12/2016
Caisse d'Epargne	2 179 844,82
Crédit Coopératif	3 692,89
CASDEN	12 823,74
Caisse	174,33
TOTAL	2 196 535,78

2.6 Variation des fonds propres

	<i>Conso Décembre 2015 Clôture</i>	Conso Décembre 2016 Affect.résult.	Conso Décembre 2016 Augmentation	Conso Décembre 2016 Dim. & Rep.util.	Conso Décembre 2016 Mvts internes	Conso Décembre 2016 Résultat	Conso Décembre 2016 Clôture
<i>VARIATION FONDS PROPRES S.D.R.</i>							
1020 Fds assoc sans droit de reprise (SDR)							
1021 Valeur du patrimoine intégré.	201 548,65						201 548,65
1022 Fonds statutaires.							
1024 Apports sans droit de reprise.							
1025 Legs et donations. Subv Invest	552 553,31						552 553,31
1026 affectées à biens renouv. SDR	64 217,54						64 217,54
102611 Subv Equipt Etat.							
102612 Subv Equipt Régions.	7 328,59						7 328,59
102613 Subv Equipt Départements.							
102614 Subv Equipt Communes.							
102615 Subv Equipt Collectivités publiques.							
102616 Subv Equipt Entreprises publiques.							
102617 Subv Equipt Entreprises et organismes privés.							
102618 Subv Equipt Autres.							



10268	Autres subventions d'investissement						
1060	Réserves.						
1062	Réserves indisponibles.						
		<i>Conso Décembre 2015</i>	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016
		<i>Clôture</i>	Affect.résult.	Augmentation	Dim.& Rep.util.	Mvts internes	Résultat
1063	Réserves stat.& contract.						
1064	Réserves réglementées						
1068	Subv Equipt Départements..						
10683	Excédts affectés à invest. CPOM (art R.314-43-1)						
1200	Résultat	197 117,58	- 197 117,58			85 854,30	85 854,30
1310	Subventions d'équipement.	600 498,78					600 498,78
1318	Subv Equipt Autres.	150 000,00		8 737,67			158 737,67
1380	Autres subventions d'investissement.						
1391	Subv Equipt Autres.	-390 856,75		-32 732,85			-423 589,60
1398	Autres subventions d'investissement.	-72 000,00		-6 325,23			-78 325,23
Total		1 310 407,70	- 197 117,58	-30 320,41			85 854,30
							1 168 824,01

	<i>Conso Décembre 2015</i>	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016
	<i>Clôture</i>	Affect.résult.	Augmentation	Dim.& Rep.util.	Mvts internes	Résultat	Clôture
VARIATION DES AUTRES FONDS							



ASSOCIATIFS							
1030	Fonds associatifs avec droit de reprise (ADR)						
1034	Apports avec droit de reprise.						
	Legs et donations assortis						
1035	d'obligation/condition						
1036	Subv Inv aff. biens renouv. ADR	25 458,99					25 458,99
10682	Excédents affectés à l'investissement.	1 640 711,17	110 540,67				1 751 251,84
10685	Excédts affectés à couverture BFR (rés. trésor.)	192 095,95					192 095,95
10686	Réserve de compensation.	396 326,74	36 163,71				432 490,45
10688	Rés projets assoc.	342 325,71					342 325,71
1100	Report à nouveau RAN sous controle tiers fin. (solde créditeur).	5 999,79	44 945,45				50 945,24
11510	Excédts affectés au finantc mesures exploit non rec.						
11511	RAN sous controle tiers fin. (solde débiteur).						
11519	Report à nouveau (solde débiteur).						
1190		- 284 277,13	5 467,75				-278 809,38
Total		2 318 641,22	197 117,58				2 515 758,80

	Conso Décembre 2015	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016	Conso Décembre 2016
	Clôture	Affect.résult.	Augmentation	Dim.& Rep.util.	Mvts internes	Résultat	Clôture



<i>VARIATION AUTRES FDS TIERS FINANCEURS</i>							
14100	Prov. réglem. / renforcement couverture BFR.	89 715,75					89 715,75
14200	Prov. réglem. / immobilisations	1 010 310,35			-33 021,98		977 288,37
14400	Prov.réglem. / autres élémts d'actif						
14500	Amortissements dérogatoires	50 723,80			-9 287,66		41 436,14
14600	Prov.spéciale de réévaluation						
14700	Plus values réinvesties						
14800	Autres provisions réglementées	294 146,24					294 146,24
Total		1 444 896,14			-42 309,64		1 402 586,50
<i>AUTRES FONDS PROPRES</i>							
1940	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.	706,62		12 710,46			13 417,08
1950	Fonds dédiés sur dons manuels affectés.	27 795,52		3,62	-8 221,21		19 577,93
1970	Fonds dédiés sur legs et donations affectés.						
Total		28 502,14		12 714,08	-8 221,21		32 995,01
<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES</i>		5 102 447,20	0,00	-17 606,33	-50 530,85	85 854,30	5 120 164,32



2.7 Mouvements ayant affecté les provisions inscrites au bilan

Provisions pour risques et charges Fonds dédiés	Montant au 01/01/2016	Dotation de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Montant au 31/12/2016
Provision pour Indemnités de départ en retraite				
Chantemerle	63,00	1 631,00		1 694,00
CMPP	106 428,00	22 017,00		128 445,00
SAAAS	71 995,00	19 595,00	-11 057,00	80 533,00
SESSAD	32 482,00	15 832,00	-335,00	47 979,00
Siège	5 987,00	1 273,00		7 260,00
SSEFS	113 996,00	20 849,00	-22 888,00	111 957,00
Provision pour litiges				
Siège	0,00			0,00
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	330 951,00	81 197,00	-34 280,00	377 868,00
Créances douteuses	0,00			0,00
TOTAL PROVISION CREANCES DOUTEUSES	0,00			0,00

Fonds dédiés				
Sur subventions de fonctionnement				
SESSAD	541,24			541,24
SSEFS	165,38			165,38
Siège		12 710,46		12 710,46
<u>Sur dons manuels affectés</u>				
SAAAS	506,24	3,62		509,86
Siège	27 289,28		-8 221,21	19 068,07
TOTAL FONDS DEDIES SUR CREDITS NON RECONDUCTIBLES	28 502,14	12 714,08	-8 221,21	32 995,01

Provisions règlementées	Montant au 01/01/2016	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/2016
Provision pour renouvellement des Immobilisations et amortissements dérogatoires				
✓ CMPP				
• Acquisition terrain	500 000,00			500 000,00
✓ SAAAS				
• Acquisition + travaux des locaux du Muy	153 289,78		-9 999,97	143 289,81
✓ SESSAD				
• Acquisition + travaux des locaux du Muy	66 538,57		-4 072,51	62 466,06
✓ SSEFS				
• Acquisition des locaux de La Valette	290 482,00		-18 949,50	271 532,50
TOTAL PROVISIONS RENOUVELL. IMMOBILISATIONS	1 010 310,35		33 021,98	977 288,37

Amortissements dérogatoires				
✓ SSEFS				
• Travaux locaux Toulon	40 593,69		-7 430,14	33 163,55
✓ SAFEF				
• Travaux locaux Toulon	10 130,11		-1 857,52	8 272,59
• TOTAL AMORTISS. DEROGATOIRES	50 723,80		9 287,66	41 436,14
TOTAL DES PROVISIONS POUR RENOUVEL. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 061 034,15		42 309,64	1 018 724,51

2.8 Etat des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Solde au 31/12/2016	Moins d'un an	Plus 1 an Moins 5 ans	Plus de 5 ans
SAAAS				
Caisse d'Epargne (Le Muy)	271 269,88	12 365,14	52 336,20	206 568,54
Caisse d'Epargne (La Valette)	245 237,99	10 351,89	43 815,00	191 071,10
SESSAD				
Caisse d'Epargne (Le Muy)	406 904,81	18 547,68	78 504,31	309 852,82
Siège				
Caisse d'Epargne (La Valette)	68 121,66	2 875,52	12 170,83	53 075,31
SSEFS				
Caisse d'Epargne (La Valette)	367 856,99	15 527,84	65 722,50	286 606,65

TOTAL	1 359 391,33	59 668,07	252 548,84	1 047 174,42

Souscription d'emprunts nouveaux en 2016 : Néant

Remboursement du capital en 2016 : 58 341,77 €

2.9 Etat des échéances des autres dettes

Etat des échéances des dettes	Solde au 31/12/2016	Échéances		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes de fonctionnement				
Usagers Avances et Acomptes				
Usagers et Organismes Crédeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 061,53	58 061,53		
Dettes sociales et fiscales	410 740,81	410 740,81		
Autres dettes				
Fournisseurs d'immobilisations	98 688,15	98 688,15		
Autres crédeurs	5 544,65	5 544,65		
TOTAL	573 035,14	573 035,14		

2.10 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	au 31/12/2016
Dépenses concernant l'exercice 2017	14 508,30
TOTAL	14 508,30

Produits constatés d'avance	au 31/12/2016
Produits concernant l'exercice 2017	300,00
TOTAL	300,00

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Etat des subventions perçues en 2016

	Total	CPAM	FGPEP	COMMUNES
Siège	84 379,00	10 800,00	61 092,00	12 487,00

TOTAL	84 379,00	10 800,00	61 092,00	12 487,00
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------

3.2 Etat des résultats à affecter par établissement

CMPP	Déficit à imputer comme suit :	-25 976,09
	- Au Report à nouveau débiteur	4 839,53
	- A la Réserve de compensation	21 136,56
Chantemerle	Excédent à imputer à la Réserve pour investissements :	10 105,92
SAAAS	Excédent à affecter à la Réserve de compensation	49 502,55
SAFEP	Excédent à affecter à la Réserve pour investissements	6 619,61
SESSAD	Déficit à imputer comme suit :	20 789,95
	- Au Report à nouveau débiteur	15 380,30
	- A la Réserve de compensation	5 409,65
Siège	Excédent à affecter comme suit :	39 043,29
	- Report à nouveau créditeur	19 043,29
	- À la Réserve pour investissements	20 000,00
SSEFS	Déficit à imputer au Report à nouveau débiteur	-14 230,93

3.3 Etat de la CAF par établissement

Chantemerle	44 369,68
CMPP	13 434,16
SAAAS	142 059,67
SAFEP	7344.21
SESSAD	109 639,50
Siège	59 390,77
SSEFS	34 074,65
CAF totale	410 312,54

4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements donnés

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé à la Valette – siège, SAAAS et SSEFS

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé au Muy – SESSAD et SAAAS

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Crédit bail : Néant

4.2 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 – Article 20) : 50 370,16 €

4.3 Contributions volontaires

✓ *la valorisation du bénévolat des administrateurs*

La valorisation du bénévolat 2016 a été effectuée sur la base d'entretiens réalisés avec les dirigeants bénévoles de l'association pour l'évaluation de leur contribution hors vie statutaire. Pour la vie statutaire de l'association, sont considérées, les participations aux Conseils d'administration, Bureaux, Assemblée générale, ainsi que les différentes commissions de fonctionnement (Solidarité, Subvention, Communication, Projet et Sapad)

Le temps passé par les administrateurs est ainsi évalué, pour l'ensemble des activités de l'Association y compris sa vie statutaire, à 1 647 heures.

Hors vie statutaire, le temps passé par les administrateurs est évalué à 720 heures correspondant à une somme de 54 900 € (720 x 76,25 €).

Dans notre Association, c'est le bénévolat des administrateurs qui est valorisé. En conséquence et conformément au barème fixé au §1.3, la nature des activités réalisées correspond à la catégorie : *fonction dirigeant*.

✓ *le personnel mis à disposition*

- *- Mis à la disposition par l'Education nationale*

Le personnel mis à la disposition et rémunéré par le Ministère de l'Education nationale est au nombre de 23 personnes physiques :

- 1 directeur au Centre de Chantemerle – corps des PE ;
- 1 directeur d'établissement au SAAAS et SSEFS – Corps des PE
- 1 directeur d'établissement au SESSAD – Corps des PE
- 1 coordinateur pédagogique au CMPP – Corps des PE ;
- 1 coordonnateur SAPAD au Siège – Corps des PE
- 1 professeur des écoles au SESSAD
- 4 professeurs des écoles au CMPP
- 9 professeurs des écoles au SAAAS
- 4 professeurs des écoles au SSEFS

Les valorisations sont effectuées suivant la méthode suivante :

- 3 directeurs : les salaires bruts perçus avec un taux charge de 59 % ;
- 1 coordinateur pédagogique : les salaires bruts perçus avec un taux de charge de 59 % ;
- Autres enseignants : le salaire brut correspondant à l'échelon moyen 8 pour un PE spécialisé avec 27 points de NBI et avec un taux de charges de 59 %.

Établissement	Nombre de postes 2016	Nombre de personnes physiques en flux sur l'année 2016	Cumul des rémunérations brutes E.N. avec Charges
SAAAS	10	11	512 052 €
SSEFS	4	4	197 192 €
SESSAD	2	2	131 342 €
CMPP	5	5	255 495 €
SIEGE	1	1	46 912 €
CHANTEMERLE	1	1	73 840 €
TOTAUX	23	24	1 216 831 €

- *Mis à disposition par les PEP 06*

0,5 Etp de technicien qualifié dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération PEP 06 - PEP83.

Les salaires et charges du technicien qualifié mis à disposition par les PEP 06 dans le cadre de convention cadre de coopération s'élèvent à 19 202,74 € pour l'année.

4.4 Engagements départ retraite du personnel salarié

4.4.1 Hypothèses retenues

Le présent calcul porte sur les engagements de retraite à l'égard du personnel salarié.

Taux de présence taux de turnover selon l'âge du salarié

Age du salarié	taux
18 - 35 ans	75 %
36 - 50 ans	85 %
50 - 65 ans	95 %

Probabilité de survie Données INSEE - tables de mortalité 2003 - 2005

Droits en mois Evalués à partir de la Convention Collective applicable à l'Association, en 1/10^e de mois par année de présence (cf. tableau joint)

Augmentation de salaire 1,80 %

Taux d'actualisation Le taux retenu est de **1,31 %**

Taux de charges sociales **58 %**

Prorata Quote-part des droits acquis au jour de l'évaluation

Age de départ 65 ans (départ à taux pleins)

4.4.2 Synthèse des engagements acquis à ce jour

Les engagements provisionnés se répartissent comme suit entre chacun des établissements :

✓ Convention Collective "Etablissements d'Accueil de Personnes Inadaptées et Handicapées"

- CMPP	128 445,00 €
- SAAAS	80 533,00 €
- SESSAD	47 979,00 €
- SIEGE	7 260,00 €
- SSEFS	111 957,00 €

✓ Convention Collective "Animation Socioculturelle"

- Centre de montagne Chantemerle	1 694,00 €
----------------------------------	------------

TOTAL	377 868,00€
--------------	--------------------

4.5 Effectif au 31 décembre 2016

Les effectifs au 31 décembre 2016 sont les suivants :

Etablissement	Nbre personnes physiques	Nbre de CDI	Nbre CDI en ETP	Nbre de CDD	Nbre de CDD en ETP	Nbre d'enseignants	Nbre de CAE	CAE en ETP
CMPP	19	17	12,20			2		
SESSAD	16	14	11,30			2		
SSEFS	22	18	15,21			4		
SAAAS	37	26	20,30	2	1,10	9		
SIEGE	6	2	2,00			2	2	1,29
CHANTEMERLE	4	3	3,00			1		
TOTAL	104	80	64,01	2	1,1	20	2	1,29

Pour les enseignants, l'écart avec le tableau des valorisations des enseignants mis à la disposition par l'Education Nationale est lié à 3 postes au CMPP qui ne perçoivent aucune rémunération en 2016, un enseignant supplémentaire au Siège pour le SAPAD, un personnel directeur sorti des effectifs au 31 décembre mais dont le poste EN n'est pas supprimé.

Rapport du commissaire aux comptes Mme Florence DJINGUEUZIAN

Madame la commissaire aux comptes lit son rapport sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées. Elle fournit son opinion sur les comptes annuels qu'elles certifient comme réguliers et sincères donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association. Elle indique qu'elle n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels dans les informations données par le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport de la commission de contrôle des comptes Mme Anne-Marie ANDRAU et M. Claude CALDANI
--

La commission - Anne-Marie ANDRAU et Claude CALDANI – s’est réunie au siège de l’Association le 17 mars 2017.

Elle a procédé, par sondages, à l’examen des documents financiers concernant plus particulièrement le SSEFS.

Ce travail a été facilité par la parfaite tenue des documents et par les réponses du personnel aux questions posées.

La rémunération des orthophonistes libéraux – vacation plus déplacement – est beaucoup plus élevée que celle des orthophonistes salariés. Les difficultés de recrutement semblent résulter du niveau peu élevé du salaire proposé à l’embauche. Peut-être faudrait-il revoir la convention qui pourrait autoriser une prime de début de carrière.

Plus généralement il est de nouveau constaté que les frais de déplacement engendrent des coûts de fonctionnement beaucoup trop élevés.

La commission apprécierait que les pleins de carburant se fassent dans des stations aux prix nettement plus bas que dans les stations d’autoroute.

Toute demande de remboursement doit être accompagnée de l’ordre de mission qui justifie la dépense.

Les stages de formation doivent être strictement référenciés et non rétribués dans le cas contraire.

Enfin, les factures d’intervention extérieure, en particulier d’un psychiatre « superviseur », sont insuffisamment détaillées pour s’assurer de la nature des soins prodigués.

L’Assemblée Générale peut donc en toute sérénité accorder le quitus au personnel comptable qu’il faut remercier et au Trésorier.

d) Cotisations 2018 (à partir du 01/01/2018).

Pour mémoire en 2017 cotisation adulte : 17€. Pour les enfants 1€, par classe 20€ . Pour les établissements scolaires situés en éducation prioritaire 0,70 euro par enfant ou 14 euros par classe. Pour 2018 , les montants de 2017 sont reconduits à l’identique.

Vote à l’unanimité des présents et des représentés

e) Election à la commission de contrôles des comptes

Les deux précédents candidats ne se représentent pas, l’assemblée générale fait un constat de carence.

f) Rapport d'activités du Secrétaire général M. Jean-Pierre ANDRAU

« Quoi de plus beau que de servir la République? Eduquer ses enfants, former ses futurs citoyens, et pour nous PEP plus particulièrement s'occuper de ceux qui sont en situation de handicap, guider ceux qui ont besoin d'être accompagnés dans leur apprentissage de l'autonomie, aider à surmonter leurs souffrances psychiques ou physiques par les soins de nos thérapeutes, de nos médecins ou de façon plus générale en permettant au plus grand nombre d'accéder aux classes de découverte ou aux séjours d'été, plus simplement encore en permettant aux plus défavorisés de manger à leur faim. » Ces principes animent nos élus, nos bénévoles tout comme nos cadres associatifs et les salariés des PEP⁸³.

Les bénévoles appellent à la levée des cotisations, sollicitent les subventions des collectivités locales pour les redistribuer solidairement, contactent et sont à l'écoute des enseignants du terrain. Ces valeurs de Laïcité et de Solidarité, tous les mettent en œuvre pour construire la société inclusive que visent nos projets. Déléataires de services publics, les administrateurs bénévoles veillent à ce que l'argent public soit employé au mieux au service des enfants. Investissements, dépenses de fonctionnement, d'entretien du patrimoine sont mesurés avec la plus grande rigueur. Les commissaires aux comptes professionnels, les élus de la commission de contrôle les supervisent chacun avec un œil différent. Le rapport d'activité que vous présentent les commissions et les services fait le point sur ce qui a été fait et ouvre pour chacun les perspectives que nous synthétiserons dans notre projet 2016-2020.

L'année 2016 a poursuivi dans tout le département les actions lancées en 2015 : le développement du SAPAD avec de nouveaux partenaires, le développement de l'antenne de Brignoles et la remise à l'étude de la journée associative. Elle a été marquée par le début d'une action importante et de longue durée: le remodelage de l'organigramme médico-social. Il a commencé avec la mise en application de la réglementation de 2009 concernant les directions d'établissement :

- La réorganisation de l'organigramme du secteur SMS:

Le départ du directeur de nos services assurant le suivi de troubles de la vue et de l'audition nous a amenés à remodeler l'organigramme. L'Education nationale ne met plus à disposition d'enseignants spécialisés comme directeur de service mais simplement des enseignants spécialisés chargés de fonctions de coordination pédagogique comparable à celles que les directeurs d'école assurent vis-à-vis de leurs adjoints. La directrice du CMPP et du Sessad Madeleine Lemaire, enseignante spécialisée et coordinatrice, recrutée avant l'application de la nouvelle réglementation de 2009, dispose des qualifications nécessaires (master 2 acquis depuis 2009) et a vu ses compétences élargies aux services traitant les troubles auditifs et visuels de la Valette. Afin de lui permettre d'assurer la totalité de ces nouvelles charges, les chefs de ces différents services, en accord avec leur contrat d'embauche et leurs fiches de poste, ont vu leurs délégations de direction précisées et complétées. Les secrétariats de ces services sont passés sous l'autorité fonctionnelle de la directrice des services administratifs et des ressources humaines de l'association. Après quelques ajustements de détails, l'organigramme mis en place donne toute satisfaction.

- **La journée associative longuement préparée par la commission communication s'est déroulée le lundi 23 janvier 2017 et nous en rendrons compte lors de l'AG 2017.**
- **L'antenne du CMPP de Draguignan à Brignoles fonctionne !** Elle facilite l'accompagnement en milieu ordinaire et renforce le secteur de psychiatrie infanto-juvénile, elle prévient les orientations en service spécialisé, elle fonctionne en complémentarité avec les CMP. Le terrain que nous possédons à Brignoles sera utilisé et recevra un pôle médico-social comprenant l'antenne **du CMPP PEP**, le

CAMSP de l'UGE CAM et le SESSAD de l'APA JH. En attendant, nos services sont installés provisoirement dans des locaux loués, ils reçoivent des enfants et adolescents de Brignoles, du « pays de la Provence verte ». Ils fonctionnent depuis mars 2016.

COMMISSION SUBVENTION	Pour mémoire 2015	VOLUME HORAIRE DES REUNIONS	VOLUME HORAIRE x Nombre d'administrateurs
TOTAL			TOTAL
	160,5	102	106
COMMISSIONS SOLIDARITE	2015	VOLUME HORAIRE DES REUNIONS	VOLUME HORAIRE DE LA REUNION
TOTAL			TOTAL
	283	71	183
COMMISSIONS COMMUNICATION		VOLUME HORAIRE DES REUNIONS	VOLUME HORAIRE
TOTAL			TOTAL
	170	33,6	117,6
COMMISSIONS PROJET		VOLUME HORAIRE DES REUNIONS	VOLUME HORAIRE
TOTAL			TOTAL
	0	3	21
COMMISSIONS SAPAD		VOLUME HORAIRE DES REUNIONS	VOLUME HORAIRE
TOTAL			TOTAL
Volume horaire COMMISSIONS 2015	613,5	5,30	7,30
Volume horaire COMMISSIONS 2016		214,90	434,90

Réunions statutaires 2016				
DATES	NOMBRES D'ADMINISTRATEURS	POUVOIRS	VOLUME HORAIRE DE LA REUNION	VOLUME HORAIRE
26/01/2016	15	5	3,50	52,50
01/03/2016	13	3	3,50	45,50
31/03/2016	13	2	2,25	29,25
20/04/2016	12	5	2,00	24,00
10/06/2016	12	4	4,50	54,00
04/07/2016	11	4	4,00	44,00
19/09/2016	13	3	4,00	52,00
17/10/2016	12	4	5,30	63,60

12/12/2016	9	6	5,00	45,00
AG 20/04/2016	6,5		34,05	409,85

BUREAU 2016				
DATES	NOMBRES D'ADMINISTRATEURS	AE	VOLUME HORAIRE DE LA REUNION	VOLUME HORAIRE
25/03/2016	7		3	21
20/04/2016	7		0,75	5,25
02/05/2016	7		3,5	24,5
13/06/2016	7		4	28
08/09/2016	6	1	3	18
01/12/2016	5		2,3	11,50
			TOTAL	TOTAL
			12,8	82

Rapport d'activité de la commission solidarité par son Président M. Macxime GALLI

Financement et travaux de la commission

Il s'agit d'une valeur fondamentale et d'une réponse volontariste à des situations de souffrance, de misère, autant matérielle que morale ; telle est la démarche de solidarité de notre association.

Pour mener cette démarche, l'association départementale des PEP 83 s'appuie sur deux supports :

Un financement diversifié :

Pour mener à bien ce soutien financier, L'Association consacre une partie de ces recettes :

- Les subventions accordées par les communes,
- la CPO reversée par la Fédération,
- les cotisations des élèves et une partie des cotisations adultes ;
- les éventuels dons.

La commission est constituée de 3 administrateurs volontaires :

Mr GALLI Macxime, Mmes ASTOIN Annie, GALLI Annie

Elle étudie les sollicitations de demandeurs d'aides financières, toutes rédigées par des directeurs d'établissements scolaires et (ou) les assistantes sociales.

Cette démarche réserve l'action de la commission aux seuls enfants en cours de scolarisation, dans tout le département du Var.

Travail de la commission :

Cette année, la commission s'est réunie 22 fois pour la solidarité et 31 fois pour les demandes de subvention ce qui représente environ :

- 183h de travail au siège,
- 106 h pour les demandes de subvention, établies par Mme Annie ASTOIN
- plus xx...heures en dehors (coups de fil – intervention auprès des directeurs ou assistantes sociales etc.)

Cette commission apporte un soutien financier à plusieurs types de situation :

- Aides à la participation aux classes de découvertes, dans la nécessité d'associer l'ensemble des élèves d'une classe à une démarche pédagogique forte et exceptionnelle.
- Aides à la demi-pension, à la prise en charge du repas à la restauration scolaire pour des familles en forte difficulté économique. (pour les communes n'ayant pas de service d'aide où nous venons en complément).
- Aides ponctuelles au départ en vacances, en séjours collectifs ou familiaux.
- Aides à caractère urgent, pouvant relever de situations exceptionnelles.
- Autres situations mettant en péril la poursuite de la scolarité.

La commission procède à l'étude individuelle de chaque demande relayée et argumentée (pour le maintien ou la qualité de la scolarité) par le directeur d'établissement d'enseignement.

Volume total des demandes

En 2016 au total 20 895,15€ ont été distribués.	Nb de demandes	Montants versés
Les secours Décès : - Les secours d'urgence :	24	2 525,00 €
Pour les demi-pensions	157	5 991,15 €
Classes de découvertes	202	12 379,00 €
Total des secours accordés	383	20 895,15 €

Cette année, nous avons constaté les éléments suivants :

- Les dons sont toujours en diminution
- Les adhésions des écoles et des enseignants sont de moins en moins nombreuses, ceux-ci semblent de moins en moins nous connaître !

- Les difficultés pour connaître le montant des aides attribuées aux familles par le Conseil Départemental. En effet le financement des aides a changé ce qui complique notre tâche : Il ne prend plus en compte les enfants des écoles maternelles ; et les aides doivent être demandées individuellement par les familles.

Notre intervention étant basée sur le solde restant à payer par la famille, nous devons attendre le résultat de la demande d'aide, qui bien souvent arrive lorsque les enfants sont revenus des classes de découvertes. Malgré tout, la commission ne baisse pas les bras devant la tâche à accomplir.

Rapport d'activité de la commission communication par son Président M. Pierre CONSTANS

La Commission a axé son travail sur l'amélioration des supports de la communication externe de notre Association : les dépliants de nos services, le dossier de presse actualisé et le site internet PEP83.

Travail réalisé sur 10 réunions de la Commission depuis le 27 avril 2016 impliquant les membres de la Commission, les directeurs d'établissements et les chefs de service ainsi que Noël DUBAU spécialiste compétent, dévoué et patient. Des dépliants de qualité sont désormais disponibles témoignant de la diversité de nos activités et surtout de nos valeurs.

Le dossier de presse a été actualisé pour aboutir à un document clair et performant pour une mise à la disposition des médias mais aussi de tout public pour présenter nos services et les faire mieux connaître.

Le site internet de l'Association est convivial et constitue une vitrine de notre activité. Site qui est l'affaire de tous : les remarques et apports individuels ou collectifs permettront son développement et des améliorations pour la communication externe et interne. Par exemple, il est d'ores et déjà possible aux membres du CA et du bureau de consulter, après inscription, les divers CR. La communication externe vis à vis des adhérents, des institutionnels, des mairies, des établissements scolaires...etc. est possible par des mailings de masse au travers d'un logiciel du secrétariat.

La préparation de la deuxième journée associative a sollicité, comme pour la précédente, beaucoup d'énergie. C'est une journée de formation des personnels et des administrateurs autour du thème « Travailler avec les parents » préparé par les personnels professionnels dans les services avec un intervenant formateur et docteur en psychologie. C'est aussi une journée de rencontres et de cohésion des personnels entre eux avec les administrateurs pour faire association et améliorer la formation de tous. L'analyse des fiches de ressenti a mis en évidence l'engagement de tous : la préoccupation et le sérieux des professionnels de nos services attachés à la réalisation de leurs missions éducatives et thérapeutiques, et la satisfaction des participants souhaitant le renouvellement de cette journée avec les améliorations proposées.

Au-delà de ces missions d'organisation matérielle et logistique pour développer la communication interne et externe, la commission prépare l'organisation d'une rencontre avec divers partenaires autour de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de « petits déjeuners » accueillant des acteurs de cette économie : entreprises, artisans, associations partenaire, médias etc.

Notre commission est représentée au niveau Fédéral dans le cadre du COPIL de la Communication et des Référents Communication de chaque Association Départementale créés en mai 2016.

Le COPIL Fédéral s'attache à examiner les conditions et la mise en œuvre d'une politique de Communication conforme aux vœux de l'AG Fédérale de Chorges en 2015 pour faire connaître l'identité du mouvement PEP. COPIL animé par Cécile PRIETO Chef de projet du Pôle Communication à la FGPEP et soumettant au CA Fédéral des propositions d'action et d'organisation de la Communication. Il oriente et prend en compte les actions des Référents Communication (actuellement presque toutes les AD

disposent d'un Référent Com) afin que chaque AD reconnaisse l'importance de la Communication et lui accorde une attention particulière voire prioritaire. La Communication est l'affaire de tous.

La Fédération propose des formations pour l'utilisation des nouvelles technologies de communication en perpétuelle évolution. Aussi notre Commission communication inscrit dans son projet 2017/2018 la réalisation d'une page Face book de notre AD qui devrait être un vecteur de communication en phase avec l'évolution des mentalités et des pratiques.

Le bilan 2016-2017 de la Commission témoigne toujours de l'engagement du Conseil d'Administration à chercher à progresser pour tenter de développer une politique de communication adaptée au contexte sociétal afin de promouvoir les valeurs fondamentales des PEP et de la République.

Rapport d'activité 2016 de la commission patrimoine et travaux Par son président M. Macxime GALLI

Cette année 2016 a été très chargée :

- **Pour le centre de Vacances Chantemerle à Seyne les Alpes :**
La première tranche des travaux d'amélioration est quasiment terminée :

✚ Restructuration des sanitaires : 164 396,87 €

✚ Réfection des chambres surveillants: 14 457.30€

Coût total de l'opération : 178 854.17€

- **Sur Brignoles : Etude d'un projet de construction d'une plateforme médico-sociale :
Création d'un IME-CAMPS-SESSAD-CMPP.**

Le permis nous a été accordé par la Mairie de Brignoles le 22 février 2017. La construction d'une surface de 942m2 sur 5868 m2 de terrain débutera en principe en janvier 2018.

✚ Coût prévisionnel du projet : 2 900 000€

- **Pour le siège de La Valette :**

✚ Réalisation et aménagement d'une salle de réunion, à côté du réfectoire avec un accès extérieur aménagé pour handicapés :

Coût de l'opération : 10 738.53€ TTC

✚ Aménagement de la nouvelle salle de réunion : 635€

- **Acquisition de nouvelles tables et chaises pour la grande salle de réunion du siège**

Coût de l'opération : 2792.03€ TTC

Quelques précisions sur le site de Chantemerle :

La commission de sécurité de l'arrondissement de Digne les Bains concernant les établissements recevant du public, a donné à l'unanimité un avis favorable pour la poursuite de l'exploitation du centre. Nous pensons donc poursuivre les travaux d'amélioration et de modernisation, le budget prévisionnel pour ces travaux est 600 000€.

*Le patrimoine que nous gérons nécessite sans cesse un entretien régulier pour ne pas
à avoir de se trouver à des coûts extrêmes, lorsqu'on oublie ce principe*

Rapport d'activité 2016 du centre de Chantemerle par son directeur M. Laurent ESCOFFIER présenté par Jean-Pierre ANDRAU secrétaire général

L'année 2016 a vu le nombre de journées encore diminuer à 10 000 journées vacances, cependant nous avons pu dégager un résultat financier légèrement excédentaire.

2016 → une année de changements (3 CDI et des travaux)

1) Accueil en 2016

Nous ne recevons plus du tout de classes « ODEL ».

Concernant le marché de la DGAC, nous réalisons un peu moins de 4000 journées vacances, à noter que cela fait une différence de 10 % en moins par rapport à l'an dernier !

Nous avons travaillé en plusieurs périodes d'abord du 11 janvier au 6 mars non-stop, du 10 avril au 27 mai, du 9 au 17 juin et du 7 juillet au 19 août plus quelques journées à l'automne.

Autres faits marquants :

- Nous avons pérennisé 3 emplois en CDI, 2 personnels au 1^{er} Mars et la troisième au 15 juin (Une chef de cuisine, une agent d'entretien puis une adjointe de direction).
- Nous avons entrepris de gros travaux sur 3 étages du bâtiment avec un investissement d'environ 200 000 € TTC pour refaire les toilettes et les douches du côté dortoirs garçons. Du coup les premières pièces que nous faisons visiter à nos visiteurs sont les toilettes ! Trois personnels de Chantemerle se sont investis fortement dans ce travail aux côtés des entreprises.

adultes et weekend	classes	Accueil collectif de mineurs	formation BAFA	sportifs	accueil handicap	Total
966	3358	5681	0		65	10070

Pour rappel éléments 2015 :

adultes et weekend	classes	Accueil collectif de mineurs	formation BAFA	sportifs	accueil handicap	Total
2063	3297	5497	0	83	179	11036

Dont ODEL 234 et ARAMIS 4410

Quelques éléments comptables :

- combustible baisse de 13,04 % entre 2015 et 2016 (- 4 800 €). prix et consommation en légère baisse
- alimentation baisse de 10,52 % des dépenses d'alimentation entre 2015 et 2016 (-5700 €) en corrélation avec la diminution du nombre de jv.
- produits d'entretien : augmentation de 26,08% entre 2015 et 2016 (+1 043 €). Nous avons investi dans 4 centrales de nettoyage pour les locaux rénovés, sinon le budget serait stable.
- transport d'usagers : +37,60% entre 2015 et 2016 (soit + 11 603 €) séjours de courtes durées nécessitant plus de transports en car, et augmentation des tarifs transports.
- frais de déplacement : + 181 % entre 2015 et 2016 (soit + 1 000 €). Les personnels d'animation sont recrutés sur l'aire Toulonnaise alors que les écoles en séjour ne sont pas localisées près de Toulon.

Un chiffre d'affaire encore en baisse:

2014 634 000€ 2015 561 000€ 2016 539000€

2) Perspectives 2017

Activité

- C'est la dernière année du marché conclu avec la DGAC. A ce jour nous ne savons pas s'il sera reconduit et sous quelle forme
- Un début d'année avec un remplissage hiver « correct » avec une activité presque nulle en janvier et une période non-stop du 31/01 au 10/03. Une saison printemps à venir mieux remplie que 2016 !

- Un nouvel hiver sans neige donc « chaud » avec seulement 2 chutes de neige, d'où de nombreuses inquiétudes pour commercialiser l'hiver prochain.

Travaux - Investissement

- Renouvellement du véhicule 9 places (achat d'un véhicule d'occasion auprès des PEP06).
- Poursuite des travaux ?

Rapport d'activité du siège administratif par sa directrice administrative Mme Christine PERENON

1/L'équipe du siège

Nous avons maintenu l'ensemble de l'équipe du siège avec une secrétaire à temps complet, deux personnels à temps partiel affectés aux tâches comptables, et une salariée à temps partiel mise à disposition par les PEP06 en support sur la partie ressources humaines.

La formation : deux orientations principales choisies

– Approfondir les connaissances comptables pour répondre au mieux aux demandes

D'une gestion maîtrisée

Et se former sur les dernières réformes sociales.

Intitulé de la formation	Professions concernées	Nb d'heures / Situation
Comptabilité Niveau 3 / Interpréter et lire les comptes du bilan	Secrétaire comptable	35h / Contrat aidé
Techniques de communication	Secrétaire	7 h
Actualisation en droit social et gestion du stress	Comptable et directrice administrative	14 h / Contrat aidé
Faire participer tous les parents aux démarches éducatives	Administrateurs	7 h
Droit social niveau 1	Assistante RH	14h / Personnel mis à disposition

2/L'activité - Pôle RH

La couverture complémentaire et collective des frais de santé est mise en place depuis 01/01/2016 pour l'ensemble des établissements (voir tableau ci-après : 46 dossiers constitués).

2016	SIEGE	SAAAS	SSEFS	SESSAD	CMPP	Chantemerle	TOTAL	
Nb d'adhérents	2	11	8	11	12	2	46	Part 2016 employeur
Montants 2016	1050,24	5557,52	3982,16	5907,6	6301,44	1050,24	23849,2	11924,60
2017 prévisions	SIEGE	SAAAS	SSEFS	SESSAD	CMPP	Chantemerle	TOTAL	
Nb d'adhérents	2	18	15	12	12	3	62	Part 2017 employeur
Montants 2017	1067,04	9603,36	8002,8	6402,24	6402,24	1600,56	33078,24	16539,12

Deux avenants 334 et 338 sont venus compléter l'avenant 328 constituant le socle des conditions d'application de cette complémentaire santé.

L'activité RH est en constante hausse - Récapitulatif des mouvements des effectifs - année 2016

	SIEGE	SAAAS	SSEFS	SESSAD	CMPP	Chantemerle	TOTAL
Entrées dans les effectifs	12	13	6	3	2	89	125
Sorties des effectifs	2	8	5	2	0	87	104
TOTAL GENERAL							229

- ✓ Le plan d'action intergénérationnel est poursuivi pour la 3^{ème} année
- ✓ La base de données économique et sociale (BDES) est finalisée pour l'année 2015 (420 tableaux ont été complétés) et nous avons travaillé avec la FGPEP pour améliorer cette base.

Pôle travaux

Suivi des différents chantiers et travaux pour l'ensemble de l'association :

- ✓ Travaux sur Chantemerle (refonte de l'espace sanitaires et chambre des surveillants)
- ✓ Travaux sur le Siège : création d'une salle de réunion, et réaménagement de la salle de restauration
- ✓ Suivi du projet de création à Brignoles d'une plateforme médico-sociale avec nos partenaires l'UGECAM et l'APAJH.

Pôle comptable

- ✓ Sur demande du CA, un travail de fonds sur les mouvements financiers a été effectué **pour la période de 1998 à 2016** et sur les répartitions des charges inter-établissements pour les années 2014-2015-2016. Ce travail est validé par la commissaire aux comptes et les transferts de fonds vont pouvoir se faire dans l'année 2017.
- ✓ Un tableau analytique pour l'ensemble des comptes du siège sur 3 ans et pour chaque pôle (Sapad Solidarité Chantemerle SMS) a été mis en place. Il permet aujourd'hui de maîtriser la gestion par pôle et de répondre aux appels à projets, et aux demandes de subventions → conséquence : augmentation de 12% du nombre d'écritures comptables pour le siège.

Pôle solidarité – Analyse des chiffres 2016

Objet		Montants		
Cotisations dons subventions communes et autres recettes	Total créditeur	30 002.43€		
	Total dépenses	20 895,15 €	CD	12379.00€
	Solidarité		1/2 P	5991.15€
	Charges 2016	17 328,53 €	SU	2525.00€
	Total débiteur	38 223,68 €		
	Solde débiteur 2016	--8 221.25 €		

Nombre d'enfants aidés pour les classes de découverte : 195 → en 2015 (200)

Nombre d'enfants aidés pour la ½ pension : 149 → en 2015 (82)

Nombre d'enfants aidés par les secours d'urgence : 24 → en 2015 (6)

27% d'augmentation du nombre de dossier traités.

- Le CA a demandé à Mme PERENON de gérer l'embauche et le suivi des services civiques.

ETS	DATE D'ENTREE	CONTRAT	Emploi	Tuteur	Observations éventuelles
SEPTEMBRE 2016					
SIEGE	du 01/09/2016 au 30/06/2017	Contrat civique	30 heures	Madame MARTEL	Convention tripartite avec l'éducation Nationale
DECEMBRE 2016					
SIEGE	DU 01/12/2016 AU 30/06/2017	Contrat civique	24 heures	Madame ASTOIN	Convention tripartite avec la Mairie de Gonfaron
FEVRIER 2017					
SAAAS	27/02/2017 AU 26/08/2017	Contrat civique	24 heures	Monsieur NONNENMACHER	Animer et accompagner l'attente des enfants et favoriser l'échange
CMPP	27/02/2017 AU 26/08/2017	Contrat civique	26 heures	Monsieur LHOMME	Favoriser l'accès à une offre de lecture auprès d'un jeune public

Les administrateurs qui sont tuteurs ont mis en place des formations, la 1^{ère} a eu lieu le 27 février 2017, la deuxième le 28 mars une troisième est prévue en juin 2017

Monsieur LHOMME, la deuxième le 28 mars une troisième est prévue en juin 2017

- **Compte-tenu de la réorganisation des services à la suite du départ du Directeur du SAAAS, SEFFS SAFEP**, le CA a confié à Mme PERENON l'autorité fonctionnelle sur l'ensemble des secrétariats à compter du 01/11/2016, une 1^{ère} réunion a eu lieu à la Valette le 25/10/2016 pour mettre en place ce nouveau fonctionnement, une 2^{ème} réunion aura lieu en mars 2017 pour faire un point d'étape.
- **Dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement**, le CA a mandaté le siège pour analyser les dépenses liées aux assurances et à la prévoyance et rechercher des solutions plus économiques (mise en concurrence avec SHAM) ci-après une évaluation des économies.

ASSURANCE MAIF 2016 -2017 EVALUATION DES GAINS	
GAIN 2017	- 7 601,83 €

- **Pour réduire les dépenses sociales**, nous avons contacté un consultant qui nous a remis son rapport en optimisation de charges sociales, et nous avons transféré tous les tableaux, les bulletins de salaires, et les éditions sociales sur 5 ans pour l'ensemble des établissements, **nous attendons son rapport.**
- ❖ **Point sur quelques préconisations relevées dans l'évaluation externe du siège :**
- Les rôles des administrateurs restent méconnus des équipes → lors de la journée associative, présentation par le siège des différentes commissions et présence à compter du mois de décembre 2016 d'un chef de service pour relayer la parole du conseil d'administration au sein des équipes.
 -
 - Politique globale : uniformité des modèles de fonctionnement → nous avons mis en place une clef informatique transmise lors de chaque entrée contenant tous les documents de l'association pour développer une culture associative.

Perspectives 2017 - SIEGE

Poursuite du développement d'une culture associative et
Mise en œuvre de tous les axes du contrat de génération

Rapport d'activité 2016 du Service D'aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) et du Service d'Accompagnement Familial (SAFEP) Charles LOUPOT Par sa Directrice Nathalie PETRI

I. Activité

- Journées d'ouvertures : 210j
- Capacité autorisée: 80 (67 places S3AS et 13 places de SAFEP)
- Accompagnements effectifs au 31/12/2016: 88
- Nombre de suivis (file active) : 93
- Activité: 18 491 actes (15 579 actes en 2015)
- Durée moyenne d'accompagnement: 6 ans
- Admissions et sorties :12 jeunes sont sortis du SAAAS/SAFEP et 8 ont été admis.
Liste d'attente : 7
- Nombre d'ETP : 27.29 (dont 6.64 ETP mis à la disposition par l'éducation nationale).
- Apport d'ETP vers ou d'un autre service dans le cadre du CPOM: 0.22 ETP d'informaticien

II. Accompagnements

Le SAAAS/SAFEP assure un accompagnement : familial, médical, paramédical, scolaire, et social des jeunes présentant des troubles visuels. Cet accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ophtalmologique, pédiatrique, de rééducation en psychomotricité, orthoptie, AVJ, Ergothérapie, locomotion, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif.

III. Fonctionnement de l'établissement

Les deux services ont accompagné 93 jeunes sur l'année 2016.

La répartition se fait de la façon suivante : 17 pour le SAFEP et 76 pour le SAAAS.

Le service a suivi notamment 19 jeunes brailleuses tous scolarisés en milieu ordinaire avec des âges scolaires très différents allant de la maternelle à la l'Université.

La liste d'attente ne se résorbe pas et a tendance à se stabiliser autour d'une dizaine de situations.

La principale difficulté est de rechercher des solutions alternatives pour les plus grands du SAAAS de façon à libérer des places pour les plus jeunes. L'une d'entre elles pourrait être le SAMSAH ADAPEI qui a ouvert en juin 2016.

Répartition de la population accueillie

Tranche d'âge	0 – 4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11 – 15 ans	16 – 20 ans
Population	11	12	26	25	19

Accompagnement et Scolarisation des jeunes suivis par le SAFEP et le SAAAS

Crèche Domicile	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Secondaire	Formation professionnelle et université	Autres (IME, IEM, Pouponnière
7	13	29	32	1	11

Résultats aux examens

Cette année **10** jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

- 7 brevets des collèges
- 2 Bac français
- 1 Bac

Activité du service

L'activité du service a augmenté : 5 actes par jeune et par semaine (4,64 en 2015). Sur un total annuel de 18 491 séances auprès des enfants et de leurs familles, 7327 actes indirects ont été réalisés (ESS, adaptation de documents, entretiens familles, synthèses,...). Cette hausse s'explique, entre autres, par le fait que nous avons intégré dans nos modalités de calcul de notre activité le travail administratif réalisé au service des jeunes accompagnés.

Cependant nous avons la disparité géographique la plus importante de tous les SESSAD du département et nous ne faisons que très peu de groupes qui font monter la moyenne de l'activité, compte tenu de cette disparité géographique.

Les interventions des deux services se font sur 42 communes sur l'ensemble du département. Le travail de partenariat est réalisé avec 83 établissements de la petite enfance, scolaires, médico-sociaux, de formation professionnelle.

Le service d'adaptation et de transcription Braille a produit cette année plus de **897 ouvrages et documents en noir agrandi et en braille pour 80 accompagnés.**

L'équipe Pluridisciplinaire

- Le temps de pédiatrie a été augmenté sur le secteur de La Valette afin de renforcer l'expertise médicale sur les différentes réunions pluridisciplinaires et donner davantage de fluidité à la prise de décisions relevant de la prescription médicale.
- Le poste de coordination des adaptations a été assuré par une nouvelle enseignante de l'équipe.
- Au service transcription, un nouvel AVS a été mis à la disposition du service par l'Education Nationale à la rentrée de septembre 2016 suite au départ de la précédente personne.
- Le poste d'enseignant CAEGADV a été pourvu à la rentrée de septembre 2016 par un élève professeur qui sera en formation durant trois années. Durant sa formation cet enseignant assurera des missions d'enseignant. Cette personne est une ancienne AVS qui a travaillé sur le dispositif du collège de Brignoles.
- Par transformation de 0.07 de médecin, il a été créé 0.3 ETP d'éducateur spécialisé au 1/01/2017 sur le site du Muy. En effet, l'organigramme du SAAAS-SAFEP ne prévoyait que 0.8 ETP d'éducateur spécialisé et ce temps ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins des jeunes accompagnés.

En dehors de ces modifications, l'équipe a trouvé une stabilité et nous ne notons pas de mouvement particulier.

Formation

Intitulé	Professionnels concernés	Nombre de jours
Pré lecture/langage/représentations	Educatrice spécialisée	2 j
Analyse de pratiques	Toute l'équipe	2h mensuelles / 10 mois
Surdicécité : module de base	2 orthoptistes	4 j
DESU Autisme	1 psychologue	10 j
Bébé attentif cherche adulte attentionné	1 psychologue et 1 psychomotricienne	3 j
L'approche sensori-motrice du développement	1 psychomotricienne	2 x 3 j
D'autres expériences d'autonomie de déplacement....	2 instructrices en locomotion	3 j
Certification Bulats	Instructrice en locomotion	9 j

IV.

V. Les faits marquants

❖ **Départ au 1/11/2016 du directeur du SAAAS et du SSEFS.**

Le CA a confié la direction de ce service jusqu'au 1/09/2017 à directrice du Sessad M Lemaire et du CMPP PEP83.

❖ **Quelques projets avec les jeunes**

→ **Groupes annuels :**

- **Groupe «Sorties Ado » comme moyen d'autonomie**

Jeunes concernés : Adolescents /collégiens. Il est animé par une instructrice en locomotion, une ergothérapeute AVJiste, une éducatrice spécialisée, une orthoptiste et une assistante sociale.

- **GROUPE « DÉCOUVERTES DES SPORTS » La Valette et Le Muy**

Nombre d'enfants : entre 4 et 6 jeunes de fin de cycle 3 ou début du collège : 9-12 ans. Il est animé par les instructrices en locomotion, des psychomotriciennes, l'éducatrice spécialisée et des enseignants.

- **Groupe « BDE » à La Crau (Bricolage, Découverte, Expérimentation)**

Médiation : bricolage, découverte et expérimentations concrètes pour 4-5 enfants brailleuses. Il est animé par une ergothérapeute et un enseignant spécialisé.

- **Groupe « Repas » à La Crau :**

Groupe de 4 enfants accompagnés par une AVJiste autour du repas.

- **Groupe «Graphisme »**

Groupe d'enfants de maternelle. Il est animé par une enseignante spécialisée, une orthoptiste et une psychomotricienne.

- **Groupe « Parents/SAAAS»**

Avec les parents dont l'enfant est concerné par le groupe graphisme. Une fois par trimestre avec une thématique particulière, en présence de la psychologue et des professionnels du groupe graphisme.

- **Groupe « Pôle Jeune Public »**

Groupe régulier assuré par l'éducatrice spécialisée, une psychomotricienne, une orthoptiste et une enseignante spécialisée.

- **Groupe « Aide à l'orientation »**

Deux groupes de jeunes (jeunes de 3^{ème} et lycéens) concernés par la problématique de l'orientation ; Groupe régulier assuré par une enseignante spécialisée et les deux assistantes sociales du service.

→ **Groupe fratries SSEFS/SAFEF et SAAAS/SAFEF**

❖ **Conventions et partenariat**

→ **SAMSAH ADAPEI**

Suite à la non retenue par les autorités de tutelle du dossier de candidature impliquant le SAAAS pour l'appel à projet relatif à la création de 40 places de SAMSAH dans le département du VAR, il est apparu essentiel de prendre contact avec l'association désignée. Il s'agissait de pouvoir structurer avec l'ADAPEI, sur l'agglomération TPM, une réponse adaptée aux situations des adultes présentant des troubles visuels.

Le partenariat a commencé et devrait déboucher sur une convention pérenne permettant de dégager de véritables moyens au service des adultes du département.

→ **Intervention d'une ergothérapeute en Foyer Médicalisé**

Le Foyer d'Accueil Médicalisé de St Maximin a sollicité notre intervention fin février 2016 pour effectuer un bilan et des préconisations d'aménagement de la structure qui s'apprêtait à recevoir une adulte déficiente visuelle. Il est essentiel de pouvoir continuer à apparaître comme élément incontournable dans

ce domaine pour les potentiels prochains appels à projets. Il n'y a actuellement pas de dispositifs pouvant répondre à ce type de sollicitations.

❖ **Point sur quelques préconisations de l'évaluation externe :**

→ **Personnalisation de l'accompagnement**

- Les synthèses en présence des familles ont été généralisées (SAAAS et SAFEP).
-

Ainsi, sur **70** réunions de synthèses au SAAAS en 2016, **46** se sont ainsi déroulées en présence des familles. Cette donnée montre leur implication dans l'accompagnement de leur enfant et leur volonté légitime d'être au cœur des décisions qui les concernent.

Un RDV famille post-synthèse, conforme à ce qui pouvait être proposé avant cette systématisation, a été proposé aux familles n'ayant pu se rendre disponibles pour ce temps d'élaboration de projet.

- Les médecins du service font systématiquement le lien avec le médecin référent de chaque jeune.
-

Il s'est agi, pour les médecins des services, d'aller au-delà de la seule prise de contact téléphonique ou par mail qui avait cours jusqu'à présent. 2016 a ainsi vu la généralisation systématique de l'envoi au médecin référent de chaque jeune, avec l'accord de la famille, d'un CR spécifiquement rédigé par le médecin lors de la réunion de synthèse.

L'enjeu est bien de s'inscrire de manière durable et visible dans ce réseau.

→ **La formation**

Les actions de formation interne sont formalisées à présent et le processus de demande de formation est structuré (fiches de demande).

❖ **«Favoriser la bientraitance et prévenir la maltraitance des personnes dans les ESMS»**

→ **En direction des professionnels**

- Par la mise en place de séances d'analyse de pratiques une fois par mois ;
- Par l'attention portée à la formation continue des professionnels ;
- Par la poursuite des entretiens professionnels qui visent à répondre conjointement aux besoins du salarié (évolution, formations, projets) et à ceux de l'association ;
- Par un travail de réflexion par champ disciplinaire sur l'évolution des différents métiers de l'équipe. Ce travail a débouché sur un toilettage des écrits sur les missions et objectifs de chacun.

→ **En direction des usagers**

- Par un partenariat avec les centres ressources nationaux : CENTRE DE RESSOURCES POUR ENFANTS ET ADULTES SOURDS-AVEUGLES ET SOURDS MALVOYANTS (CRESAM) et le CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES HANDICAP RARE (CNRHR).
- Par l'élaboration du projet personnalisé avec les familles lors de la réunion de synthèse, *évoquée plus haut*, visant à mieux recueillir et répondre à leurs attentes.
- Par une réflexion et une collaboration continues à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné, à un accueil de l'utilisateur et un respect de sa singularité.

Ainsi, en 2016, plus de **119** réunions de suivis de Projet et préparations ESS se sont déroulées. Elles visent à questionner les axes d'accompagnement mis en place. Ceci témoigne de la réactivité du service dans l'adaptation de ses moyens aux besoins de chaque situation.

**Rapport d'activité 2016 du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) de
DRAGUIGNAN
et de son antenne de BRIGNOLES
par sa Directrice Nathalie PETRI**

I. Activité

	Draguignan	Brignoles	TOTAL
Journées d'ouvertures	208	60	
File active en 2016	508	20	528 (526 en 2015)
Capacité autorisée	8 800	600	9 400
Activité 2016	11 858	302	12 160 (9443 en 2015)
Nombre d'enfants reçus pour la toute première fois en 2016	126	20	146 (141 en 2015)
Nombre de dossiers clos en 2016	148	0	148 (158 en 2015)
Nombre de jeunes ayant un PPS	114	20	134 (105 en 2015)
Nombre d'ETP au 31/12/2016	15.58	1.4	16.98 (dont 4.09 ETP MAD par EN)

- ❖ **Apport d'ETP vers ou d'un autre service dans le cadre du CPOM:** 0.12 ETP d'informaticien et apport de 0.3 ETP d'agent administratif par le Sessad

II. Public accueilli

2.1 Caractéristiques

Tranche d'âge	4 - 6 ans	7-10 ans	11 – 15 ans	16 – 20 ans
Population	37	312	151	28

Comme les années précédentes, la répartition par âge et par sexe montre une surreprésentation des garçons (67%) et une majorité d'enfants de la classe d'âge 7 à 10 ans (59%).

2.2 Scolarisation

Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Collège	Lycée	Formation professionnelle
29	Ulis : 43 Ordinaire : 277	Ulis : 22 Segpa : 6 Ordinaire : 123	Ulis : 1 Ordinaire : 25	2

Comme chaque année, plus de la moitié des familles qui sont venues au CMPP de Draguignan l'ont fait sur les conseils de l'école. Pour l'antenne de Brignoles ce sont plutôt d'autres établissements de soins (CMP, Sessad...).

III. L'équipe pluri professionnelle

Une orthophoniste a diminué son temps au 1/10/2016 sur l'antenne de Draguignan. Nous n'avons pas pu remplacer son ETP. La difficulté pour embaucher des orthophonistes demeure un problème crucial au regard de notre mission.

La formation

Intitulé	Professionnels concernés	Nombre de jours
Secrétaire en CMPP	3 secrétaires, médecin directeur, coordonnateur pédagogique, directrice	j
Approche psychomotrice des TSA et TED	1 psychomotricienne	5 j
Dysphasies de développement	2 orthophonistes	3 j
Analyse de pratiques	Toute l'équipe	2h mensuelles / 10 mois

IV. Les faits marquants

Le CA a confié la direction du SSEFS/SAFEP et du SAAAS/SAFEP depuis le 1/11/2016 jusqu'au 1/09/2017 à Mme PETRI N, directrice du Sessad M Lemaire et du CMPP PEP83.

❖ La création d'une antenne du CMPP à Brignoles

En juillet 2015, l'ARS PACA a octroyé aux PEP83 des mesures nouvelles (100 000€) relatives à l'extension du CMPP de Draguignan pour la création d'une antenne sur la commune de Brignoles **dédiée au diagnostic et à l'accompagnement de jeunes de 5 à 20 ans avec autisme ou autres TED.**

Dans l'attente des locaux définitifs de la plateforme médico-sociale UGECAM, APAJH, PEP83, l'antenne a ses locaux provisoires dans l'immeuble le Célémi, Quartier Pré de Pâques à Brignoles. Des travaux pour aménager ces locaux ont été effectués entre décembre 2015 et janvier 2016.

La visite de conformité de l'ARS a eu lieu le 29 janvier 2016. L'antenne a eu son autorisation d'ouverture au 1/04/2016.

❖ Quelques projets avec les jeunes

→ Groupes annuels :

- Jeux dramatiques (9 jeunes)
- Sens de l'écrit (11 jeunes)
- Conte (9 jeunes)
- Atelier d'écriture créative (6 jeunes)
- Sensori-moteurs (13 jeunes)
- Eveil psychomoteur (6 jeunes)
- Vidéo (5 jeunes)
- Danse thérapie (6 jeunes)
- Médiation artistique (5 jeunes)
- BD (6 jeunes)

→ **Thérapie familiale** : plus d'une trentaine de familles ont été accompagnées (2 psychologues).

❖ Point sur quelques préconisations de l'évaluation externe :

→ L'expression et la participation individuelle et collective des usagers

Les résultats des enquêtes de satisfaction sont diffusés aux familles.

→ **Personnalisation de l'accompagnement**

Le DIPC a été actualisé et est systématisé dans le cadre de la procédure d'admission.

→ **La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques**

Le DUER a été actualisé en avril 2016.

❖ **«Favoriser la bientraitance et prévenir la maltraitance des personnes dans les ESMS»**

→ **En direction des professionnels**

- Analyse de pratique 1x par mois
- Formation continue
- Entretiens professionnels
- Travail spécifique sur les risques psycho-sociaux lors de l'actualisation du DUER

→ **En direction des usagers**

- Elaboration du projet de soins avec les familles
- Une réflexion et une collaboration continues à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné
- Accueil de l'usager et respect de sa singularité

**Rapport d'activité 2016 du Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
(SESSAD) Madeleine LEMAIRE
Par sa Directrice Nathalie PETRI**

V. Activité

- **Journées d'ouvertures : 210j**
- **Capacité autorisée : 50**
- **Accompagnements effectifs au 31/12/2016: 62**
- **Nombre de suivis (file active) : 66**
- **Activité: 10 724 actes** (8980 en 2015)
- **Durée moyenne d'accompagnement: 3 ans**
- **Admissions et sorties / Liste d'attente** : 8 jeunes sont sortis du Sessad et 12 ont été admis. Nombre de notifications CDAPH en cours de validité non traitées : **54** dont **24** en liste d'attente effective.
- **Nombre d'ETP au 31/12/2016 : 12.85** (dont 0.71 ETP mis à la disposition par l'EN).
- **Apport d'ETP vers ou d'un autre service dans le cadre du CPOM:** 0.16 ETP d'informaticien et 0.3 ETP d'agent administratif au CMPP
- **Nombre de communes où le service intervient : 21**
- **Nombre d'écoles : 18, collèges : 7 et lycée: 3**

VI. Public accueilli

6.1 Caractéristiques

Tranche d'âge	4 - 6 ans	7-10 ans	11 – 15 ans	16 – 18 ans
Population	5	16	34	7

55% des jeunes accompagnés par le service ont entre 11 et 15 ans. Ce pourcentage est stable depuis plusieurs années. Le partenariat avec les CAMSP, initié depuis plus de trois ans, permet, entre autres, d'éviter les ruptures dans les soins. 5 enfants de 6 ans ont été admis au Sessad en septembre 2016.

Enfin, le travail d'orientation engagé par le service, vers des relais davantage axés sur l'accompagnement professionnel, porte ses fruits.

6.2 La scolarisation

Les lieux et niveaux de scolarisation

Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Collège	Lycée	Formation professionnelle
4	Ulis : 21 Ordinaire : 6	Ulis : 22 Segpa : 1 Ordinaire : 2	Ulis : 5	1

77% des usagers accompagnés au 31/12/16 étaient scolarisés au sein d'un dispositif collectif d'inclusion (70% en 2015 et 69,8% en 2014).

Le nombre de jeunes qui présentent des troubles autistiques est stable (environ 23%).

Les orientations

A la rentrée 2017, parmi nos 62 jeunes suivis, 3 jeunes devraient être orientés en Ulis école, 5 en Ulis collège, 2 en Ulis lycée, 3 en IME, 1 en CAP en lycée professionnel et 7 en IME.

VII. L'équipe pluri professionnelle

Une psychomotricienne est partie en avril 2016 et elle a été remplacée (0.4 ETP). Un médecin neuropédiatre a été recruté au 1^{er} septembre (remplacement de la neuropédiatre partie en juillet 2015).

Les formations

Intitulé	Professionnels concernés	Nombre de jours
Formation à l'intervention systémique	2 psychologues	18 j
L'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales: entre soutien et confrontation.	1 psychologue	1 j
Emprise normale, emprise pathologique	1 psychologue	1 j
Exploration des champs de créativité avec l'argile	1 éducatrice spécialisée	4 j
Le groupe comme médiateur dans la relation de soins	Toute l'équipe	2 j
Analyse de pratiques	Toute l'équipe	2h mensuelles / 10 mois
45ièmes Journées Annuelles de Thérapie Psychomotrice	1 psychomotricienne	3j
Autisme, non-autisme, apprendre la vie	1 neuropsychologue, 2 psychomotriciennes, 1 éducatrice spécialisée, 1 enseignante spécialisée	1 j

VIII. Les faits marquants

Le CA a confié la direction du SSEFS/SAFEF et du SAAAS/SAFEF à partir du 1/11/2016 jusqu'au 1/09/2017 à Mme PETRI N, directrice du Sessad M Lemaire et du CMPP PEP83.

❖ Quelques projets avec les jeunes

→ Groupes annuels :

- Cirque (9 jeunes)
- Sportif (5 jeunes)
- Conte (4 jeunes)
- Imagination – création (6 jeunes)
- Perception – Communication – relation (4 jeunes)
- Cinéma – débat (4 jeunes)
- Autonomie et environnement (5 jeunes)
- Brico & Co (4 jeunes)
- Ados garçons (5 jeunes)

→ 1 séjour « montagne » à Chantemerle en mai 2016 : 10 jeunes de 10 à 13 ans

→ Thérapie familiale : plus d'une douzaine de familles ont été accompagnées (3 psychologues).

❖ Point sur quelques préconisations de l'évaluation externe :

→ L'expression et la participation individuelle et collective des usagers

La mise en place d'un « kfé des parents » est à l'étude. Il concernerait l'ensemble des parents des services des PEP83.

Les résultats des enquêtes de satisfaction sont diffusés aux familles.

→ La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques

Le DUER a été actualisé en février 2016.

❖ «Favoriser la bientraitance et prévenir la maltraitance des personnes dans les ESMS»

→ En direction des professionnels

- Analyse de pratique 1x par mois
- Formation continue
- Entretiens professionnels
- Travail spécifique sur les risques psycho-sociaux lors de l'actualisation du DUER

→ En direction des usagers

- Elaboration du projet personnalisé avec les familles
- Une réflexion et une collaboration continues à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné
- Accueil de l'utilisateur et respect de sa singularité

**Rapport d'activité 2016 du Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation
et du Service d'Accompagnement Familial (SAFEP) Jean-Philippe RAMEAU
Par sa Directrice Nathalie PETRI**

VI. Activité

- **Journées d'ouvertures : 210j**
- **Capacité autorisée : 65** (57 places pour le SSEFS et 8 places pour le SAFEP)
- **Accompagnements effectifs au 31/12/2016: 74** (65 au SSEFS et 9 au SAFEP)
- **Nombre de suivis (file active) : 76**
- **Activité: 13 679 actes** (11 905 actes en 2015)
- **Durée moyenne d'accompagnement: 6 ans 4 mois.**
- **Admissions 3 au SAFEP / 6 au SSEFS**
- **Sorties : 7 au SSEFS**
- **Nombre d'ETP : 18.05 (dont 3.09 ETP mis à la disposition par l'éducation nationale).**
- **Apport d'ETP vers ou d'un autre service dans le cadre du CPOM: 0.18 ETP d'informaticien**

VII. Accompagnements

Le SSEFS et le SAFEP assurent un accompagnement familial, médical, scolaire, social, culturel des enfants présentant des troubles auditifs dont nous avons la charge sur les deux tiers ouest du département. Cet accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ORL et phoniatrique, de la rééducation orthophonique, de la rééducation en psychomotricité, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif et dans l'acquisition d'un moyen de communication audio phonatoire (oral et ou gestuel).

VIII. Fonctionnement de l'établissement

Les effectifs du service, sont de 9 jeunes enfants pour le SAFEP et de 65 pour le SSEFS soit 8 jeunes au-delà de notre agrément.

Le flux de demande au niveau du SAFEP reste fort. Le dépistage précoce de la surdité amène des familles à se tourner vers nous beaucoup plus rapidement. Le temps entre le diagnostic et une proposition d'accompagnement spécialisé a tendance à se réduire même si parfois il reste encore trop long.

La reconnaissance de nos services par nos partenaires (PMI, service ORL de La Timone, la MDPH et l'Education Nationale, les audioprothésistes...) limite fort heureusement ces temps de recherche pour les familles.

La principale difficulté est de rechercher des solutions alternatives pour les plus grands du SSEFS de façon à libérer des places pour les plus jeunes. L'une d'entre elles pourrait être le SAMSAH ADAPEI qui a ouvert en juin 2016. Cependant, on constate que les besoins des plus âgés du service demeurent au niveau pédagogique. Il est rare d'attribuer les difficultés scolaires rencontrées par certains jeunes à la seule surdité.

Répartition de la population accueillie

Tranche d'âge	0 – 4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11 – 15 ans	16 – 19 ans
Population	10	9	23	12	20

Accompagnement et Scolarisation des jeunes suivis par le SAFEP et le SSEFS

Crèche Domicile	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Secondaire	Formation professionnelle
3	14 dont 10 au sein du regroupement maternelle	Ulis 2 (Debussy) : 15 Ulis 4 : 1	Collège : Ulis 1 : 1 Ulis 2 (Django) : 3	1

	Gensollen	Ordinaire : 11	Segpa : 2 Ordinaire : 4 <u>Lycée</u> : 6 en enseignement technique 12 en enseignement général	
--	-----------	----------------	---	--

Résultats aux examens

Cette année 12 jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

- 3 brevets des collèges
- 2 Bac français
- 4 Bac
- 3 CAP

Activité du service

L'activité du service a augmenté : 4.08 actes directs par jeune et par semaine (3,78 en 2015). Sur un total annuel de 13 679 actes, 996 actes indirects ont été réalisés (ESS, entretiens familles, synthèses...).

Les interventions des deux services se font sur 26 communes différentes dans un rayon de 85 km autour de Toulon. Le travail de partenariat est réalisé avec 48 établissements de la petite enfance, scolaires, de formation professionnelle.

L'équipe Pluridisciplinaire

Nous avons eu le départ à la retraite d'une orthophoniste. Nous n'avons pas pu remplacer la totalité de son ETP. La difficulté pour embaucher des orthophonistes demeure un problème crucial au regard de notre mission. L'éducateur technique spécialisé est également parti à la retraite. La volonté a été, cette année, de ne pas le remplacer. Le choix s'est porté sur des heures supplémentaires effectuées par les orthophonistes et les enseignants. Le temps de psychomotricité a été augmenté.

Formation

Intitulé	Professionnels concernés	Nombre de jours
L'accompagnement de personnes issues de cultures différentes en situation de handicap	Toute l'équipe	2 j
Analyse de pratiques	Toute l'équipe	2h mensuelles / 10 mois
Codage LPC	2 orthophonistes	4 j
DESU Autisme	1 psychologue	10 j
Bébé attentif cherche adulte attentionné	1 psychologue	3 j
Supervision	1 psychologue	2h mensuelles / 10 mois
Certification Bulats	Assistante de direction	9 j

Une salariée termine sa formation de chef de service intégralement financé dans le cadre des fonds d'intervention.

IX. Les faits marquants

Le CA a confié la direction de ce service du 1/11/2016 jusqu'au 1/09/2017 à Mme PETRI N, directrice du Sessad M Lemaire et du CMPP PEP83.

❖ Quelques projets avec les jeunes

→ Groupes annuels :

- Langage et écriture (11 jeunes)
- Théâtre (14 jeunes)
- Conte (8 jeunes)

- Informations surdit  : 13
 - Espace parents
 - Groupe fratries SSEFS/SAFEF et SAAAS/SAFEF
 - 1 s jour ski   Chantemerle : 6 jeunes
 - Plus de 15 activit s  ducatives et culturelles tout au long de l'ann e en collaboration avec le PJP
-

❖ **Point sur quelques pr conisations de l' valuation externe :**

→ **Personnalisation de l'accompagnement**

Les synth ses en pr sence des familles ont  t  g n ralis es (SSEFS et SAFEF)

→ **La formation**

Les actions de formation interne sont formalis es   pr sent et le processus de demande de formation est structur  (fiches de demande).

❖ **«Favoriser la bientraitance et pr venir la maltraitance des personnes dans les ESMS»**

→ **En direction des professionnels**

- Analyse de pratique 1x par mois
- Formation continue
- Entretiens professionnels

→ **En direction des usagers**

- Partenariat avec les centres ressources nationaux : CENTRE DE RESSOURCES POUR ENFANTS ET ADULTES SOURDS-AVEUGLES ET SOURDS MALVOYANTS (CRESAM)
- Elaboration du projet personnalis  avec les familles
- Une r flexion et une collaboration continues   la recherche de la meilleure r ponse possible   un besoin identifi    un moment donn 
- Accueil de l'utilisateur et respect de sa singularit .

I. Présentation générale

1. La mission du SAPAD

La mission du Service d'Assistance Pédagogique A Domicile du Var consiste à assurer la continuité du droit à l'éducation et à organiser l'accompagnement pédagogique au domicile, ou au sein d'établissements médicaux, des enfants atteints dans leur santé. (Circulaire 98-151 du 17/07/98 - Bulletin Officiel de l'Education Nationale n° 30 du 23/07/98)

Il doit permettre à tous les élèves scolarisés dans le Var, du secteur public ou secteur privé, de recevoir des cours à domicile pendant leurs absences scolaires pour maladie ou accident, lors d'absences supérieures à 15 jours (majoritairement au domicile parfois au sein d'établissements sanitaires, médico-sociaux ou scolaires)

2. Un partenariat Education Nationale / PEP

Une convention est signée annuellement entre le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var et le Président de l'ADPEP83.

Elle définit la répartition des moyens mis à disposition par chacune de ces instances pour le fonctionnement du service (moyens humains et matériels)

II. Evolution des demandes sur sept ans

Etude du nombre de dossiers sur sept ans

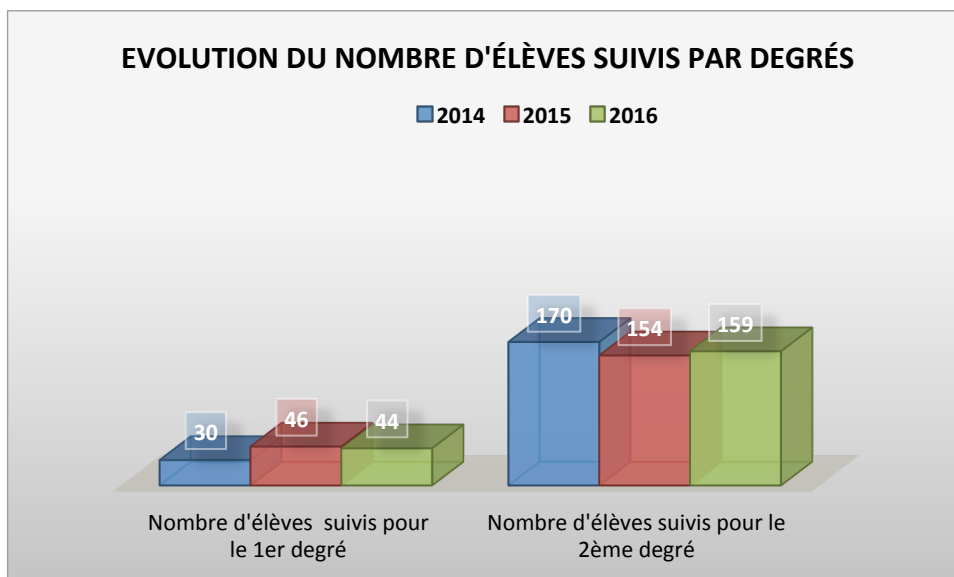
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de demandes reçues	199	209	220	218	239	248	254
Nombre de dossiers suivis	163	163	177	172	200	200	203
Dossiers suivis en pourcentage	81,91	77,99	80,45	78,90	83,68	80,65	80

Le nombre de demandes d'intervention du SAPAD est croissant et le pourcentage de dossiers suivis reste constant

III. Etat des lieux de l'année 2016

1. Le SAPAD, bilan quantitatif

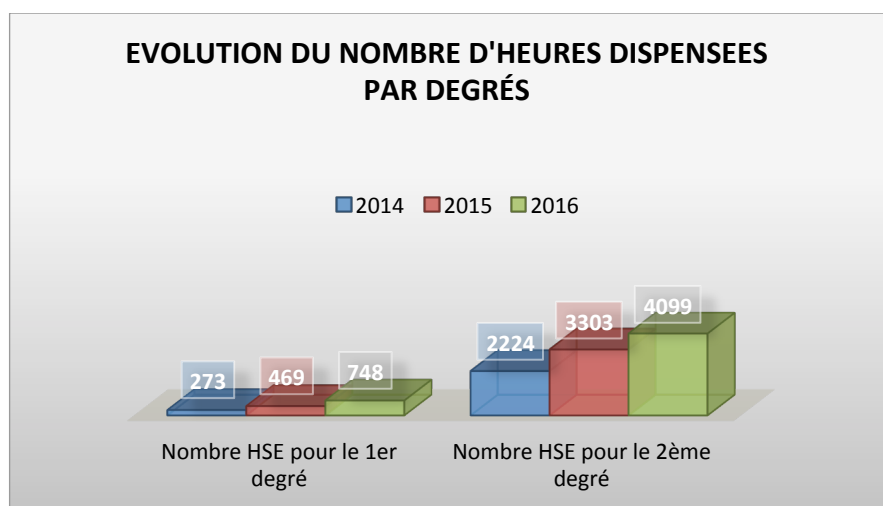
Etude de la répartition des dossiers par niveaux de scolarisation



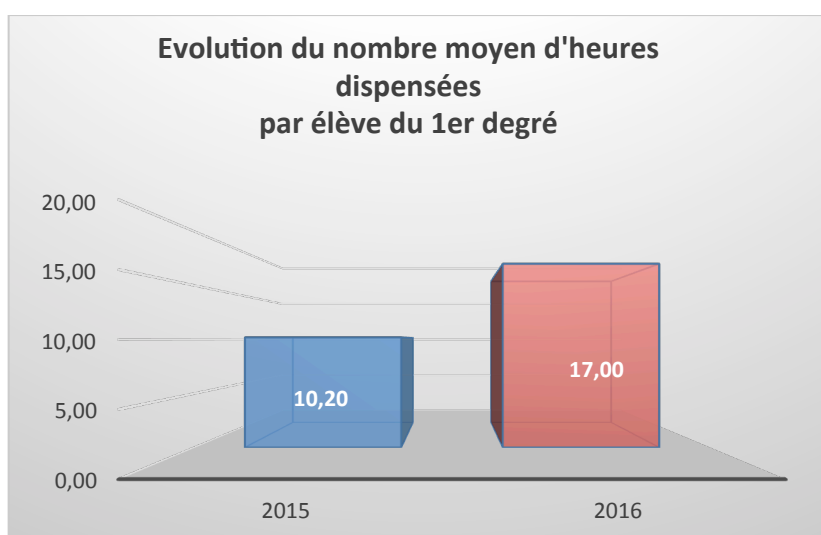
La majorité des demandes concerne des élèves inscrits dans le second degré (collèges et lycées).

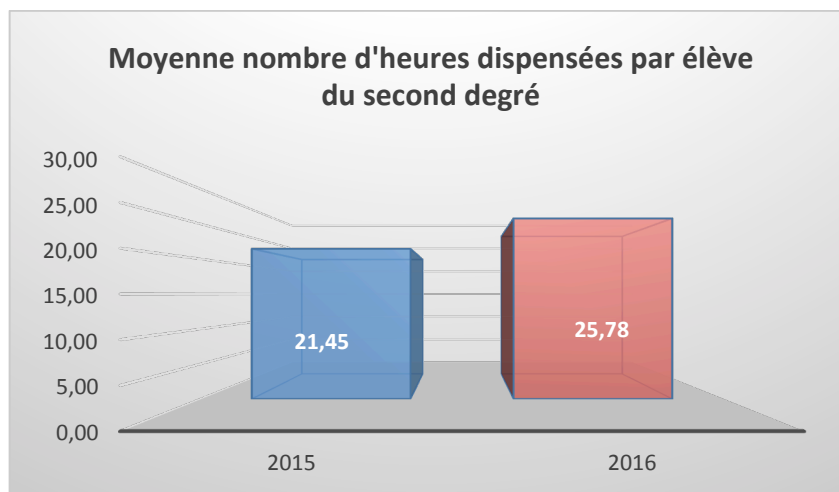
Les **principales causes de non suivis** sont liées à :

- une reprise anticipée de la scolarité en lien avec une amélioration de l'état de santé.
- Une hospitalisation de l'élève pour lequel une demande de SAPAD avait été déposée.



Le nombre d'heures mis à disposition des élèves est en augmentation, pour le premier et le second degré.





Le nombre moyen d'heures d'intervention par élève a progressé en 2016 par rapport à 2015

Ceci s'explique ainsi :

- Sur les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016, le SAPAD a disposé d'un plus grand nombre d'heures pour fonctionnement
- La base de données du service s'enrichit chaque année d'enseignants volontaires, ce qui permet d'avoir un plus grand nombre d'intervenants à disposition.
- Des dons provenant de deux associations (Association taradéenne « **Une Passerelle pour mon Ecole** », Parents d'élèves varois) fait aux PEP 83 pour l'action spécifique du SAPAD, ont permis de prendre en compte certaines situations particulières (ex. professeurs vacataires pour situation du Haut Var sans volontaire)

Les projets mis en place sont plus complets.

2. Le SAPAD : activités particulières

En 2016, le SAPAD a mis en place :

- **Une journée de formation centrée sur les Refus Scolaires Anxieux** dans le cadre du Plan Académique de Formation. Cette journée a bénéficié à une soixantaine de personnes : professeurs intervenant dans le cadre du SAPAD, médecins et infirmiers scolaires, chefs d'établissements.
- **Un projet innovant en faveur d'élèves en situation de Refus Scolaire Anxieux déscolarisés** (Projet ASERSA). Ce projet, financé en partie par la FG-PEP83 et la Direction Académique du Var de l'Education nationale, a permis l'accompagnement d'une quinzaine de jeunes par des enseignants, une éducatrice, une conseillère d'orientation psychologue dans les locaux des PEP83. Il leur a permis de recréer du lien social et de favoriser le retour à la scolarisation pour certains ou le passage d'épreuves d'examen.

IV. Perspectives 2017

- La poursuite de l'amélioration qualitative du service offert est un objectif constant.
- Une nouvelle action de formation a été inscrite au Plan de Formation Académique. Elle sera centrée sur les maladies chroniques, le positionnement professionnel et le secret médical.
- La poursuite du dispositif ASERSA est également souhaitée. Les moyens et les modalités de fonctionnement sont en cours d'étude.

CONCLUSION

Le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile du Var est un service au carrefour de la Direction Académique du Var et de l'ADPEP 83. **Les moyens conjoints de ces deux instances sont un atout indéniable** pour le fonctionnement de ce service dont la nécessité a été démontrée.

g) Vote sur les rapports.

Sur le rapport moral du président et les rapports d'activité

Votés à l'unanimité des présents et des représentés

Quitus au trésorier et sur le rapport financier

Voté à l'unanimité des présents et des représentés

h) Election au Conseil d'Administration

NOMBRE	NOM	PRENOM	Mandat
1	AMIGONI	GEORGES	2017-2020
2	ASTOIN	ANNIE	2017-2020
3	FALICON	PIERRE	2017-2020
4	GALLI	MAXCIME	2017-2020
5	LEPINE	THERESE	2017-2020
6	LIBENZI	OLIVIER	2017-2020

Les candidats ci-dessus ont tous été élus à l'unanimité des présents et représentés

i) Questions diverses.

Néant

Clôture de l'Assemblée générale à 16h30.

Le Président remercie vivement tous les participants pour la qualité de leurs productions et leurs participations.

**Le Secrétaire Général
Jean-Pierre ANDRAU**

**Le Président
Dominique QUINCHON**

**Le Trésorier
Gilbert ASTOIN**